



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 022

Le jeudi 5 février 2026

Présidente : Karina Gould



Comité permanent des finances

Le jeudi 5 février 2026

● (0820)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.)): Bonjour. La séance est ouverte.

Bienvenue à la 22^e réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 10 décembre 2025 et à la motion adoptée le mercredi 10 décembre 2025, le Comité reprend l'examen du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à la ministre McKnight, ministre des Anciens Combattants. Elle est accompagnée de Mme Christine McDowell, sous-ministre par intérim, et de M. Steven Harris, sous-ministre adjoint principal. Nous recevons également M. Jonathan Adams, directeur général des Finances, et M. Nathan Svenson, directeur principal, Politiques en matière d'invalidité et de soins de santé, qui se joignent à nous par vidéoconférence. Les témoins qui comparaissent à distance ont effectué un essai obligatoire de participation des témoins.

Madame la ministre, vous avez cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire. Allez-y, s'il vous plaît.

Merci.

L'hon. Jill McKnight (ministre des Anciens Combattants): Je vous remercie.

[Français]

Bonjour, chers collègues. Je vous remercie de l'invitation à venir vous parler ce matin au sujet du budget de 2025.

[Traduction]

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, grâce à la loi d'exécution du budget, soit le projet de loi C-15, notre gouvernement tient ses engagements envers les Canadiens en réduisant les dépenses liées au fonctionnement du gouvernement afin de pouvoir investir davantage dans les Canadiens, y compris les anciens combattants. Le Canada doit une fière chandelle à ceux qui ont porté l'uniforme et le portent encore pour servir notre pays. Le gouvernement du Canada reste déterminé à assumer sa responsabilité en fournissant des soins, des prestations et la reconnaissance que méritent nos anciens combattants et leurs familles.

Comme le montre le budget de 2025, nous prenons des mesures concrètes pour veiller à ce que les anciens combattants reçoivent leurs prestations en temps opportun. Nous investissons 184,9 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027, et 40,1 millions de dollars par année par la suite afin de stabiliser la capacité de traitement des prestations d'invalidité. Cet investisse-

ment comprend 24 millions de dollars sur deux ans pour moderniser l'infrastructure informatique et les processus opérationnels afin de répondre à la demande croissante. Pour la première fois, cet engagement est soutenu par un financement permanent pour les années à venir et réaffirme notre engagement envers les anciens combattants du Canada.

De plus, le budget harmonise aux prix du marché le taux de remboursement de la prestation liée au cannabis à des fins médicales. Pour dire les choses clairement, nous protégeons l'accès au cannabis à des fins médicales pour ceux qui y sont admissibles. L'ajustement prévu dans le budget de 2025 n'a aucune incidence sur les autorisations de remboursement des anciens combattants, sur leur admissibilité à la prestation ou sur les limites quotidiennes en grammes. Selon la méthode de la comptabilité de caisse, cet ajustement permettra d'économiser 129 millions de dollars par année.

De plus, et conformément aux pratiques comptables du secteur public, les économies futures doivent être comptabilisées immédiatement lorsque les modifications apportées aux prestations ont une incidence sur les passifs à long terme du gouvernement fédéral. Ainsi, le budget de 2025 prévoit des économies de 4,23 milliards de dollars, soit l'incidence à long terme de la modification du taux de remboursement. Ce rajustement du taux de remboursement du cannabis à des fins médicales, qui passe de 8,50 à 6 \$ le gramme, aura une incidence réelle sur le budget annuel d'Anciens Combattants Canada inférieure à 2 % en comptabilité de caisse. Les anciens combattants peuvent et doivent être assurés qu'aucune autre réduction de prestation ne sera nécessaire pour réaliser ces économies.

J'aimerais également parler des modifications proposées à la Loi sur les pensions, au Règlement sur le bien-être des vétérans, à la Loi sur le ministère des Anciens Combattants et au Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants, qui sont incluses dans le projet de loi C-15.

Les modifications proposées à la Loi sur les pensions préciseront que le terme « province » ne vise ni le Yukon, ni les Territoires du Nord-Ouest, ni le Nunavut dans le cadre d'une méthode d'ajustement annuel des pensions d'invalidité et des prestations connexes. La loi d'exécution du budget clarifie également les règles pour que les vétérans comprennent bien la méthode de calcul des rajustements annuels de l'ancienne allocation pour perte de revenus. Elle confirme aussi que ces calculs ont été appliqués systématiquement. De plus, elle clarifie la manière dont est calculé le montant mensuel maximal des frais d'hébergement et de repas dans le cadre du programme de soins de longue durée.

Dans l'ensemble, ces mises à jour rendent les méthodes de calcul plus faciles à comprendre et éliminent toute confusion quant à leur interprétation. Somme toute, elles apportent plus de clarté et de transparence aux vétérans. Elles ne changent pas la façon dont les prestations ont été calculées dans le passé. Elles n'auront pas d'effet rétroactif sur les remboursements qui ont déjà été versés. Je tiens à préciser très clairement que les anciens combattants ne seront pas tenus de rembourser les paiements reçus pour ces prestations.

Les définitions sont clarifiées dans la loi afin de refléter les pratiques de longue date d'Anciens Combattants Canada. Ces clarifications ne donneront pas lieu à des paiements rétroactifs comportant un trop-payé. Les membres des Forces armées canadiennes, les vétérans et leurs survivants continueront de recevoir les mêmes prestations qu'ils touchent actuellement. Les mêmes formules qui ont été utilisées continueront de l'être pour calculer ces prestations. En vertu de la Loi sur les pensions, les hausses de pension des vétérans des FAC continueront d'être calculées comme elles l'étaient, en utilisant le chiffre le plus élevé entre l'indice des prix à la consommation et la hausse du taux de rémunération. C'est exactement la même chose qu'avant la présentation de la loi d'exécution du budget.

• (0825)

Chers collègues, je vous remercie.

La présidente: Merci beaucoup de votre déclaration préliminaire, madame la ministre.

Nous allons commencer par M. Tolmie, pour six minutes.

Bienvenue au comité des finances.

Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Merci de m'accueillir ici aujourd'hui, madame la présidente.

Madame la ministre, je vous remercie de vous joindre à nous aujourd'hui.

Il y a deux ou trois questions que j'aimerais vous poser.

En 2021, votre gouvernement a privatisé les services de réadaptation aux vétérans en concluant un contrat de 572 millions de dollars avec les Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens, ou PSRVC, ce qui représente environ 104 millions de dollars par année. Le Syndicat des employé-e-s des Anciens combattants a calculé que ce contrat coûte 25 % de plus que la prestation de services publics. Maintenant, vous mettez en œuvre une réduction budgétaire de 7 %. Aidez-moi à comprendre. Vous avez augmenté les coûts de 25 % avec la privatisation, et les anciens combattants signalent une détérioration des services. Votre réponse est de réduire le budget de 7 %.

Le Comité permanent des anciens combattants mènera bientôt une étude poussée sur ce contrat. Pouvez-vous expliquer au comité des finances pourquoi les contribuables devraient payer 25 % de plus pour un service moins performant qu'auparavant?

L'hon. Jill McKnight: Monsieur Tolmie, je vous remercie de votre question et des services que vous avez rendus au Canada.

Je tiens à dire clairement que nous ne réduisons pas les prestations et les services offerts aux anciens combattants. Nous sommes en train d'ajuster le taux de remboursement du cannabis à des fins médicales. Le contrat avec les PSRVC que vous avez mentionné a permis de mettre les vétérans en relation avec un réseau plus vaste de professionnels de la santé partout au pays.

Fraser Tolmie: Madame la ministre, lorsque je suis assis ici à regarder les anciens combattants nous dire que les coûts sont réduits et que les anciens combattants ne reçoivent pas de services, je me pose des questions. À l'heure actuelle, les chiffres ne concordent pas, alors faisons les calculs ensemble.

Étant donné que 94 % de votre budget est consacré aux prestations aux anciens combattants, il reste 6 % pour les opérations, soit environ 468 millions de dollars. Le premier ministre souhaite des réductions de 7 % dans l'ensemble du gouvernement, ce qui représenterait 546 millions de dollars de votre budget total. Vous prétendez qu'aucun service ne sera réduit, mais pour réaliser des économies de 7 %, il faudrait éliminer tout votre budget de fonctionnement, et même plus. Pouvez-vous m'expliquer ces chiffres?

L'hon. Jill McKnight: Ce budget témoigne en fait d'un investissement dans les anciens combattants. Nous investissons 184,9 millions de dollars sur quatre ans et 40,1 millions de dollars par la suite dans un financement à long terme pour stabiliser et moderniser le service des prestations d'invalidité. Nous ne réduisons pas les services. Nous investissons dans la prestation de services aux anciens combattants.

Fraser Tolmie: Madame la ministre, lorsque j'investis de l'argent, je le place quelque part. Si j'entends que vous faites des compressions, il ne s'agit pas d'un investissement, mais d'une réduction. Pouvons-nous réessayer de répondre à cette question?

• (0830)

L'hon. Jill McKnight: Nous ne réduisons pas les prestations et les services offerts aux anciens combattants. Nous apportons un ajustement au taux de remboursement du cannabis à des fins médicales pour qu'il corresponde aux taux du marché. Les anciens combattants continuent de bénéficier du même accès aux prestations et aux services qu'à l'habitude.

Fraser Tolmie: Examinons les 7 % que vous voulez réduire dans l'ensemble, ce qui comprend le ministère des Anciens Combattants. Pouvez-vous m'expliquer ce chiffre?

L'hon. Jill McKnight: Comme je l'ai dit, nous ajustons le taux de remboursement. Nous ne faisons pas de compressions. Nous investissons 184,9 millions de dollars dans les prestations et les services aux anciens combattants, et 40 millions de dollars par la suite.

Fraser Tolmie: D'accord. Si vous investissez, il doit toujours y avoir un meilleur taux de rendement. Ce n'est pas ce que nous disent les anciens combattants au sujet des services qui leur sont fournis. Comment ce réinvestissement, qui passe par une réduction du budget, va-t-il permettre aux anciens combattants d'obtenir de meilleurs services, eux qui attendent même pour des services normaux et dont les demandes sont rejetées? Comment les réductions que vous proposez se traduiront-elles par de meilleurs services?

L'hon. Jill McKnight: Comme je l'ai dit, nous ne faisons pas de compressions. Nous faisons un investissement, qui nous permettra de continuer à moderniser et à stabiliser la prestation des services afin de garantir que les anciens combattants reçoivent un soutien rapide, responsable et accessible.

La présidente: Merci, madame la ministre.

Merci, monsieur Tolmie.

Nous allons maintenant poursuivre avec M. Fragiskatos, pour six minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Peter Fragiskatos (London-Centre, Lib.): Madame la ministre, merci beaucoup d'être ici. Je vous remercie du travail que vous accomplissez.

Je vais commencer par poser une question très générale. Lorsque les électeurs et les Canadiens en général entendent parler des « Anciens Combattants », ils croient savoir ce que fait le ministère, et il en va de même pour les députés. Or, il est bon de rappeler exactement en quoi consiste votre travail et quelles sont les tâches qui incombent au ministère.

Quel est le mandat d'Anciens Combattants Canada?

L'hon. Jill McKnight: Anciens Combattants Canada est au service de ceux qui ont servi notre pays. Nous nous engageons à ce que les anciens combattants aient accès à l'ensemble des prestations et services auxquels ils ont droit.

Lorsqu'un ancien combattant sert son pays, nous savons que sa famille fait de même. Par conséquent, en soutenant les anciens combattants, nous aidons aussi parfois leur famille, compte tenu de leur engagement à long terme au service du Canada.

Peter Fragiskatos: Je vous remercie.

Pouvez-vous nous parler plus précisément de la transition de la vie militaire à la vie civile et du processus, mais aussi de la manière dont les investissements que vous supervisez y contribuent?

L'hon. Jill McKnight: Je peux certainement le faire. Je vous remercie.

La vie pendant le service militaire et celle qui vient après ne sont pas des phases distinctes; elles s'insèrent dans un continuum. Les deux rôles que j'occupe — je pense que c'est peut-être ce à quoi vous faites référence — en tant que ministre des Anciens Combattants et ministre associée de la Défense nationale rapprochent les décisions prises pendant le service d'un militaire à sa transition, son bien-être et ses possibilités une fois qu'il reprend la vie civile.

Comme je l'ai dit, lorsqu'un Canadien choisit de servir, un engagement implicite est pris en retour. Les femmes et les hommes qui servent les FAC s'attendent à ce que leur pays prenne soin d'eux, non seulement pendant leur service, mais aussi longtemps après qu'ils aient retiré leur uniforme. Notre responsabilité ne s'arrête pas à la libération.

Mon rôle consiste à assurer une transition harmonieuse et sans heurts de la vie militaire à la vie civile. Pour ce faire, il faut renforcer le soutien aux vétérans, harmoniser les programmes de la Défense nationale avec ceux d'Anciens Combattants Canada et, en fin de compte, combler les lacunes de cette transition. Il peut s'agir de l'emploi, de l'éducation, de la santé et du soutien familial.

Peter Fragiskatos: Merci beaucoup.

Vous l'avez mentionné avant que je puisse le faire, mais vous êtes évidemment aussi la ministre associée de la Défense nationale. Le Canada s'apprête maintenant à respecter ses engagements envers l'OTAN. Nous assistons enfin à des investissements massifs dans la défense. Ce budget en témoigne. Pourriez-vous nous donner plus de détails à ce sujet en votre qualité de ministre associée, et nous expliquer pourquoi nous le faisons?

• (0835)

L'hon. Jill McKnight: Certainement. Le budget prévoit des investissements à long terme dans la défense du Canada. Nous investissons des milliards de dollars dans nos capacités, notre infrastructure et notre personnel afin de garantir que les FAC peuvent protégé-

ger le Canada et les Canadiens dans un monde de plus en plus complexe et dangereux. Les investissements que nous faisons renforcent à la fois notre sécurité et notre économie.

Nous nous engageons à verser 1,4 milliard de dollars au cours des 20 prochaines années dans des projets de logement des FAC à l'échelle nationale. Nous nous modernisons dans tous les domaines avec des investissements prévus dans les aéronefs, les sous-marins et les véhicules utilitaires légers, afin de garantir que les FAC disposent de l'équipement dont elles ont besoin, tant au pays qu'aux côtés de nos alliés à l'étranger. Au cours du présent exercice, nous atteindrons la cible de l'OTAN en matière de dépenses militaires, qui est de 2 % du PIB, et nous accélérons les investissements afin que le Canada soit en mesure d'atteindre celle de 5 % d'ici 2035.

Il s'agit d'un engagement ferme envers les FAC et les Canadiens. Nous comptons réinvestir pour rebâtir et réarmer les Forces armées canadiennes tout en procurant des avantages économiques aux Canadiens aujourd'hui et à long terme.

Peter Fragiskatos: Je vous remercie.

Je pense qu'il s'agit d'une part considérable du budget, c'est le moins qu'on puisse dire. Le fait que vous soyez en mesure de le souligner aujourd'hui est évidemment crucial.

J'aimerais revenir sur une chose précise que vous avez mentionnée, à savoir le logement pour les membres des Forces armées canadiennes. Pourquoi faites-vous ce genre d'investissement? C'est évidemment important, mais quelle en est la raison? À quoi servira ce financement?

L'hon. Jill McKnight: Comme nous le savons, le logement est un des éléments essentiels à la qualité de vie des militaires et de leur famille. Les 1,4 milliard de dollars qui seront consacrés au logement des FAC au cours des 20 prochaines années permettront de construire de nouveaux bâtiments, ce qui est déjà en cours de Halifax à Cold Lake, améliorant ainsi l'accessibilité financière et la qualité de vie des militaires actifs. Nous trouvons également des solutions novatrices pour répondre aux besoins criants.

J'ai récemment eu l'occasion de me rendre à Comox pour annoncer l'acquisition, par le ministère de la Défense nationale, de 63 logements qui accueilleront des militaires plus tard au printemps. Cette décision témoigne d'une approche pratique et axée sur les solutions pour soutenir nos gens.

Peter Fragiskatos: Merci beaucoup.

Je pense qu'il me reste 15 secondes. Je profite de l'occasion pour dire que ces investissements à long terme dans la défense sont assurément dans l'intérêt du pays. Ils ont toutes sortes d'avantages économiques et permettront de maintenir et de créer des dizaines de milliers d'emplois.

La présidente: Merci, monsieur Fragiskatos.

Nous allons maintenant poursuivre avec M. Garon, pour six minutes.

[Français]

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui.

Sans vouloir vous offenser, vous n'êtes pas ministre de la Défense nationale, mais ministre des Anciens Combattants. Selon la définition même de ce qu'est un investissement selon le ministre des Finances, une définition contestée par tout le monde, mais qu'on va utiliser quand même, à peu près 100 % de votre budget constitue des dépenses courantes. Ce ne sont pas des investissements. Dix-neuf vingtièmes de votre budget étant consacrés à des prestations, il reste donc à peu près un vingtième de votre budget pour fournir des services.

Vous nous dites être capable de réduire les dépenses courantes de 15 % en trois ans, tout en préservant les services directs aux vétérans. Pouvez-vous nous confirmer que vous êtes capable de faire ça?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Nous protégeons les prestations et les services. Nous ne faisons pas de coupes. Le budget présente un rajustement.

[Français]

Jean-Denis Garon: Alors, vous protégez les services. C'est excellent. Je suis content de vous entendre dire que vous allez protéger les services. C'est réconfortant pour les vétérans de chez nous, puisque, selon le rapport de l'ombudsman, beaucoup de vétérans doivent attendre 18 mois pour être servis par votre ministère.

Est-ce que c'est ça que vous voulez préserver?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: L'investissement que nous faisons vise à stabiliser et à moderniser notre prestation de services afin que nous puissions continuer à servir les anciens combattants.

J'apprécie les commentaires de l'ombud des vétérans. Nous entretenons un dialogue permanent avec elle, car elle continue de mettre en évidence les possibilités de perfectionnement, d'amélioration et de croissance. Nous continuerons de servir les anciens combattants.

• (0840)

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci.

Je comprends que vous avez un cartable et que le ministère vous a écrit des lignes, mais nous sommes inquiets et nos inquiétudes sont quand même légitimes. C'est notre rôle, ici, de vous rapporter ces inquiétudes. Nous avons aussi des inquiétudes concernant les services en français.

Vous savez, il y a deux langues officielles au gouvernement du Canada: l'anglais et la traduction de l'anglais. Ça paraît dans les services offerts aux vétérans, qui ont de la difficulté à recevoir des services en français au Québec.

Est-ce que c'est cette mauvaise qualité des services en français que vous voulez préserver, en réduisant les dépenses de 15 %?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Encore une fois, je tiens à souligner que nous ne réduisons pas les services aux anciens combattants. Les vétérans ont le droit de recevoir des services dans la langue officielle de leur choix. Je sais que mon ministère a fait beaucoup de progrès à cet égard.

Je demanderais à mes collègues de vous donner plus de détails là-dessus.

[Français]

Jean-Denis Garon: Je comprends que vous trouvez qu'on se plaint pour rien, mais il y a des vétérans, des anciens combattants, qui appellent à nos bureaux et qui nous le disent.

Par ailleurs, il va y avoir des réductions de personnel au sein des ministères. Avez-vous déjà communiqué au ministre Lightbound et au ministre des Finances le nombre de fonctionnaires qui seront remerciés dans votre ministère?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Comme je l'ai dit, ce budget ne prévoit pas de compressions. Il...

[Français]

Jean-Denis Garon: J'ai peut-être mal posé ma question. Je vais la reformuler.

Pouvez-vous nous garantir aujourd'hui que, dans les trois prochaines années, pas un seul fonctionnaire — je dis bien « pas un seul » — ne sera licencié dans votre ministère?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Ce que je peux vous garantir, c'est que dans le budget de 2025, nous investissons 184,9 millions de dollars, et 40 millions de dollars par année par la suite afin de stabiliser et de moderniser la prestation des services aux anciens combattants.

[Français]

Jean-Denis Garon: Madame la présidente, c'est comme si on parlait avec le ministre des Finances. Nous avons un privilège parlementaire, qui est celui d'avoir des réponses. Ma question est claire comme de l'eau de roche, comme dirait mon oncle Gilles, mais on n'a pas de réponse.

Est-ce que le ministre Lightbound et le ministre des Finances vous ont donné un objectif de réduction de personnel? Avez-vous ça dans votre bureau? Est-ce qu'ils vous l'ont envoyé?

Ne me parlez pas de vos investissements. On parle d'un nombre d'employés: est-ce qu'ils vous ont communiqué un objectif de réduction de personnel, oui ou non? Avez-vous reçu un document ou une demande à ce sujet?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: À l'heure actuelle, dans le cadre du budget de 2025, nous avons reçu des fonds pour stabiliser et moderniser les prestations et les services que nous offrons aux anciens combattants.

[Français]

Jean-Denis Garon: Êtes-vous au courant de ce qui se passe dans votre ministère, madame la ministre?

Mon enfant de 14 mois aurait compris ma question. Je vous demande...

Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

La présidente: Allez-y, monsieur Leitão.

Carlos Leitão: La question a été posée plus d'une fois, et je pense que la ministre y a répondu.

La présidente: Merci, monsieur Leitão, mais ce n'est pas un rappel au Règlement.

Monsieur Garon, vous pouvez continuer.

Jean-Denis Garon: Madame la présidente, M. Leitão aura son tour de parole pour donner son opinion. J'espère que vous ne comprenez pas cette intervention dans mon temps de parole.

J'ai posé une question claire. Le premier ministre a dit que les fonctionnaires représentaient une dépense courante et il a dit qu'il réduirait les dépenses courantes. Nous sommes au Parlement. Nous voulons savoir où vont se faire ces compressions. Ça nous inquiète. Ça inquiète nos vétérans qui ont de la difficulté à obtenir des services en français. Ça inquiète les vétérans qui attendent 18 mois.

Je veux bien croire que la ministre a fait un effort et qu'elle a les anciens combattants à cœur, mais je lui demande ceci: est-ce que le ministre Lightbound ou le ministre Champagne lui ont transmis un objectif de réduction de personnel, oui ou non? A-t-elle ça?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Nous avons été chargés de mettre en œuvre l'investissement du budget visant à stabiliser et à moderniser notre prestation de services.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

Nous allons poursuivre avec M. Kelly, pour cinq minutes.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Merci.

Madame la ministre, votre ministère a été condamné à verser 817 millions de dollars, je crois, pour avoir payé des indemnités insuffisantes aux anciens combattants. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit que les dispositions du projet de loi C-15 n'ont pas un effet rétroactif de réduction des prestations, et que la formule ne change pas. Vous avez perdu devant les tribunaux — le ministère a été poursuivi en justice — au sujet de la formule qui était utilisée auparavant. Dans la lettre qu'elle vous a adressée, l'ombud a indiqué très clairement que les dispositions de la loi d'exécution du budget visent uniquement à corriger une erreur et à empêcher l'indemnisation pour des sommes perçues en trop.

Vous avez dit que la formule demeurera la même. Votre gouvernement compte-t-il ne pas indemniser intégralement les anciens combattants qui n'ont pas reçu une indemnisation suffisante en raison de la formule qui était utilisée dans le passé, qui les a privés injustement de la formule à laquelle ils auraient dû avoir droit en vertu des dispositions de la Loi d'interprétation?

● (0845)

L'hon. Jill McKnight: Les modifications apportées à la Loi d'exécution du budget précisent la façon dont les prestations des anciens combattants ont été calculées et continueront de l'être. Les anciens combattants continueront d'avoir accès aux mêmes soutiens et prestations qu'auparavant et nous continuerons d'offrir des services améliorés à long terme.

Pat Kelly: Le fait est que vous ne les indemniez pas équitablement avant aujourd'hui. En effet, vous n'aviez pas correctement appliqué la formule prévue par la loi pour l'indemnisation des anciens combattants. Cette loi vous offrira donc une protection juridique pour avoir omis d'indemniser les anciens combattants au cours des années précédentes. Est-ce que...

L'hon. Jill McKnight: Ces modifications précisent ce qui a été fait dans le passé et ce qui continuera d'être fait à l'avenir.

Pat Kelly: Dans ce cas, tant pis pour les anciens combattants qui n'ont pas été pleinement indemnisés dans le passé, et tant pis pour les futurs anciens combattants qui seront indemnisés sans comprendre pleinement ce que signifie, en droit, le fait que les provinces doivent inclure les territoires.

L'hon. Jill McKnight: Ces modifications visent à lever toute ambiguïté qui pourrait exister entre...

Pat Kelly: C'est exact. Elles visent à lever l'ambiguïté au détriment des prestations des anciens combattants. Que répondez-vous donc aux anciens combattants qui affirment que vous leur refusez ce qu'ils auraient dû recevoir à l'origine, à savoir les montants calculés par la formule qui aurait dû inclure les territoires?

L'hon. Jill McKnight: Comme je l'ai déjà mentionné, ces modifications précisent la façon dont les choses ont été calculées et continueront d'être calculées.

Les fonctionnaires pourront vous fournir de plus amples détails à ce sujet.

Pat Kelly: Non, nous pourrions les entendre une autre fois. De plus, nous entendrons l'ombud plus tard.

C'est vous, madame la ministre, qui est responsable de ce ministère. Que direz-vous aux anciens combattants qui ont poursuivi votre ministère en justice parce qu'il ne les a pas payés pendant une période qui couvre plusieurs gouvernements? Cela représente une déficience de longue date du ministère. Que direz-vous à ces anciens combattants qui réclament l'indemnisation à laquelle ils ont droit en vertu de la loi que vous êtes en train de modifier?

L'hon. Jill McKnight: Encore une fois, ces modifications se fondent sur la façon dont les prestations ont été versées.

Pat Kelly: Cela n'aide pas les anciens combattants.

Je vais aborder une autre question, car il me reste une minute.

M. Fragiskatos a souligné que vous êtes la ministre associée de la Défense nationale et de la question du logement. Il nous reste très peu de temps, mais lorsque je siégeais au Comité permanent de la défense nationale, nous avons reçu des rapports stupéfiants sur des conditions de logement sordides. Vous pourrez peut-être construire quelques logements grâce à ces 1,4 milliard de dollars, mais étant donné l'état épouvantable des logements et les arriérés de sept ans dans ce dossier, que direz-vous aux membres des Forces armées canadiennes qui subissent des augmentations de loyer de la part de votre ministère?

L'hon. Jill McKnight: En ce qui concerne les logements des Forces armées canadiennes, nous tentons de trouver des solutions novatrices grâce à des partenariats avec le secteur privé, afin d'offrir à nos militaires des logements sûrs et abordables. C'est l'une des façons dont nous accélérons les processus pour mettre un plus grand nombre de logements à la disposition des membres des Forces armées canadiennes. Nous continuons également à investir dans le logement.

La présidente: Je vous remercie, madame la ministre.

Je vous remercie, monsieur Kelly.

La parole est maintenant à M. Greaves. Il a cinq minutes.

Will Greaves (Victoria, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente.

Bonjour, chers collègues. Je suis heureux de me joindre à vous aujourd'hui.

Bonjour, madame la ministre. Je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

Comme vous le savez, c'est dans ma région, soit le Sud de l'île de Vancouver, que se trouve le quartier général des Forces maritimes du Pacifique, et le Grand Victoria est depuis longtemps le fier siège de la flotte canadienne du Pacifique. Je représente des collectivités et des électeurs qui ont une longue tradition de service au sein des Forces armées canadiennes, ainsi que de nombreux anciens combattants.

J'aimerais d'abord poser une question plus générale sur les Forces armées canadiennes, puis, si vous me le permettez et si j'ai le temps, nous reviendrons aux anciens combattants.

Le Comité a déjà entendu ce matin des discussions sur les engagements pris par le gouvernement en vue de réinvestir dans la sécurité et la défense nationales du Canada, notamment avec une série de mesures visant à résoudre certaines difficultés de longue date, dans certains cas, auxquelles font face les Forces armées canadiennes.

Cela comprend certainement le logement, et j'ai été très heureux de voir que le ministère de la Défense nationale a annoncé des investissements dans le logement à la Base des Forces canadiennes Esquimalt et à la Base des Forces canadiennes Comox, qui se trouvent toutes deux sur l'île de Vancouver. Ce sont des investissements très utiles qui apportent une contribution importante aux populations en uniforme et aux populations civiles de ma région.

En votre qualité de ministre associée, j'aimerais vous inviter à souligner certains des investissements que le ministère de la Défense nationale fait partout au Canada. Bien entendu, tout ce que vous pourriez nous dire au sujet de l'île de Vancouver m'intéresse particulièrement. Nous avons déjà vu et entendu des engagements liés à la défense nationale du Canada, à la protection de notre souveraineté et au respect de nos engagements auprès de l'OTAN.

Il est regrettable que le ministre de la Défense nationale lui-même n'ait pas été invité à comparaître ou à contribuer à cette étude, mais j'aimerais que vous nous parliez des investissements qui vous semblent les plus importants et que vous expliquiez en quoi ils serviront les Canadiens et le Canada en cette période difficile.

• (0850)

L'hon. Jill McKnight: Je vous remercie beaucoup.

Vous avez reconnu que vous représentez une circonscription qui compte un certain nombre de membres actifs des Forces armées canadiennes, tant à Victoria que dans la région d'Esquimalt.

Le gouvernement actuel a accordé la plus importante augmentation de salaire aux membres des Forces armées canadiennes depuis une génération. Comme nous sommes conscients des exigences accrues imposées aux membres des Forces armées canadiennes, nous avons veillé à ce que la rémunération reflète à la fois l'importance de leurs fonctions et les réalités de la vie moderne. Les militaires ont vu les premiers rajustements à leur salaire à la mi-novembre 2025. J'ai eu l'occasion d'être avec certains de nos membres en service le jour où ils ont reçu leur augmentation et je peux attester de l'effet positif que cela a eu sur eux.

Les augmentations de salaire varient selon les catégories, allant de 20 % pour ceux qui sont au niveau de départ à 8 % pour les hauts fonctionnaires. Ces augmentations ne sont pas temporaires.

Elles sont intégrées à la rémunération de base, ce qui renforce la sécurité financière à long terme des membres des Forces armées canadiennes et leur famille.

Parallèlement à ces augmentations de salaire, nous offrons également de nouvelles prestations salariales militaires liées aux années de service, et nous augmentons les indemnités pour les rôles de formation, les tâches liées à l'environnement et les opérations nationales. Toutes ces mesures de rémunération démontrent que le Canada reconnaît la valeur du service de ses militaires et qu'il investit en conséquence.

Vous avez soulevé d'autres enjeux plus ciblés qui pourraient être liés à la Colombie-Britannique, et je peux donc en souligner quelques-uns, si vous me le permettez.

Comme je l'ai également mentionné, nous investissons dans le matériel et l'infrastructure pour soutenir les Forces armées canadiennes. Par exemple, il y a les deux navires de soutien interarmées que nous sommes sur le point d'acquérir et dont les capacités militaires permettront à la Marine de mener des opérations dans des contextes dangereux. Cet investissement dans les deux navires de soutien interarmées se traduira par 1 000 emplois dans le chantier naval de Vancouver, en Colombie-Britannique, et par 3 900 emplois dans l'ensemble de l'industrie maritime.

Nous avons aussi parlé du logement. Plus tôt cette année, des logements ont été acquis dans la région de Victoria, ce qui rend le logement plus abordable pour les militaires et accroît le nombre de logements dans le système, afin de nous permettre de résoudre cet enjeu pour nos militaires en service.

Will Greaves: Je vous remercie de ces réponses, madame la ministre.

Les investissements que le gouvernement effectue dans les Forces armées canadiennes, et surtout les augmentations salariales accordées aux membres des forces armées, représentent certainement un investissement important dans nos collectivités. Cela contribue assurément à soutenir nos économies locales, compte tenu de certains facteurs externes difficiles auxquels nous faisons face.

Vous et moi avons parlé de...

La présidente: Je vous remercie, monsieur Greaves. Votre temps est écoulé.

Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, je vais faire amende honorable. Je retire mes propos: je ne pense pas que mon garçon de 14 mois aurait compris la question. Je ne pense pas non plus qu'il aurait réduit le budget de 15 %, mais ça, c'est autre chose.

Les organismes québécois reçoivent une part marginale du financement d'Anciens Combattants Canada, malgré la forte population de vétérans au Québec. Nous avons la deuxième plus grande population de vétérans au Canada. Prenons l'exemple de l'organisme Le Sentier, qui est dans ma circonscription, à Mirabel. Il aide concrètement plusieurs vétérans, mais il doit se battre pour se faire financer adéquatement.

Pourquoi vos gestionnaires, chez vous, dirigent-ils les vétérans vers ces organismes sans donner à ceux-ci les moyens financiers nécessaires pour remplir leur mission?

• (0855)

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Je vous remercie de cette question.

Anciens Combattants Canada investit dans plusieurs organismes d'anciens combattants d'un bout à l'autre du pays, y compris au Québec. Je laisse aux fonctionnaires le soin de vous fournir des détails sur la répartition de ces fonds.

[Français]

Jean-Denis Garon: Nous aurons l'occasion d'en parler avec les fonctionnaires plus tard. Nous avons rarement la chance de vous recevoir, madame la ministre.

Est-ce que vous jugez que les organismes du Québec reçoivent leur part?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Nous nous sommes engagés à investir dans tout le pays. Récemment, lorsque j'étais à Québec, j'ai eu l'occasion de rencontrer l'un des organismes partenaires d'un programme d'entrepreneuriat.

[Français]

Jean-Denis Garon: À un moment donné, vous êtes-vous personnellement intéressée à la part que le Québec reçoit? Nous avons la deuxième plus grande population de vétérans.

Depuis que vous êtes ministre, vous êtes-vous assise pour regarder la ventilation du financement entre les provinces? Vous êtes-vous demandé, personnellement, si le Québec recevait sa part et si les organismes étaient adéquatement financés?

Avez-vous pris du temps pour regarder ça un peu?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: J'ai consacré beaucoup de temps à m'assurer que les anciens combattants reçoivent du soutien par l'entremise des programmes et services offerts par Anciens Combattants Canada et qu'ils ont accès à des prestations et à des services qui répondent à leurs besoins.

[Français]

Jean-Denis Garon: Mon temps de parole est écoulé.

Merci, madame la ministre.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole pour cinq minutes.

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie la ministre et les témoins.

Tout d'abord, permettez-moi de saluer les vétérans. J'ai le plus grand respect pour les hommes et les femmes qui ont servi notre pays, et je veux particulièrement saluer les vétérans de ma circonscription, Richmond—Arthabaska.

Madame la ministre, comme députés, nous sommes les yeux, la voix et les oreilles de nos concitoyens. Dans ma circonscription, il y a un ancien combattant qui a servi son pays pendant plus de 20 ans et qui fait ses déclarations de revenus chaque année, en sou-

mettant tous les relevés, mais il y a eu des erreurs de calcul et, maintenant, on lui demande des remboursements. On exerce une pression sur lui.

On dit que la pression financière causée par ces recouvrements peut entraîner l'itinérance, l'augmentation du stress et de graves conséquences sur la santé mentale, y compris des idées suicidaires, chez des vétérans qui souffrent déjà de stress post-traumatique.

Qu'avez-vous à dire à ces vétérans qui sont victimes des erreurs du ministère?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Comme pour de nombreux autres Canadiens, la situation personnelle d'une personne peut changer, et il peut donc être nécessaire de revoir les prestations et les services en fonction de l'évolution de ses circonstances personnelles.

Je ne peux pas me prononcer sur la situation personnelle de votre électeur, mais je serais heureuse de demander aux fonctionnaires de vous expliquer plus en détail le fonctionnement de ce processus.

[Français]

Eric Lefebvre: En tout respect, j'ai d'autres questions à vous poser.

Madame la présidente, madame la ministre, faire de la politique, c'est faire des choix. Je vois qu'on sabre 4,2 milliards de dollars dans les services aux vétérans, alors que le coût de la plateforme informatique Cúram passe de 1,7 milliard à 6,6 milliards de dollars. La différence équivaut à peu près aux compressions effectuées. Si on faisait de la saine gestion et qu'on ne perdait pas 4,2 milliards de dollars en informatique, on serait en mesure de garder notre argent pour les vétérans. C'est un petit aparté que je voulais faire.

Par ailleurs, il y a le Conseil des vétérans qui a été mis en place. Madame la ministre, savez-vous qu'il y a eu des démissions au Conseil des vétérans?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Oui.

[Français]

Eric Lefebvre: Est-ce que vous savez combien il y en a eu?

• (0900)

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Oui.

[Français]

Eric Lefebvre: Combien y en a-t-il eu?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Six membres ont quitté le conseil. Cinq d'entre elles ont décidé de démissionner et une autre avait terminé son mandat.

Je remercie toutes les membres du Conseil des vétérans de leur participation.

[Français]

Eric Lefebvre: Savez-vous pourquoi elles ont démissionné?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Il s'agit d'un groupe consultatif composé de membres bénévoles. Je respecte la décision de tout membre qui choisit de se tourner vers d'autres horizons.

[Français]

Eric Lefebvre: Quel est l'objectif du Conseil?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Il s'agit d'un conseil consultatif qui communique à la ministre des expériences vécues qui contribuent à façonner des discussions importantes.

[Français]

Eric Lefebvre: Merci beaucoup.

Savez-vous que les membres du Conseil disaient que ce dernier servait principalement à faire des séances de photos et qu'elles n'avaient pas accès à la ministre?

Est-ce que vous avez rencontré les membres du Conseil?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: J'ai rencontré des membres du Conseil des vétérans. Je continue de les rencontrer dans le cadre de notre collaboration.

[Français]

Eric Lefebvre: Qu'est-ce que vous avez à dire concernant le fait que, selon elles, le Conseil servait seulement à prendre des photos?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Les membres du Conseil des vétérans ont fait part d'expériences vécues exceptionnelles qui ont contribué à façonner des discussions importantes. Je leur suis reconnaissante de leurs efforts.

[Français]

Eric Lefebvre: Merci beaucoup.

Alors, pourquoi les comptes rendus du Conseil devaient-ils être approuvés par votre cabinet et pouvaient-ils être modifiés avant leur publication, si vous dites que vous en teniez compte?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: À des fins d'éclaircissements, les procès-verbaux ne sont pas approuvés par mon cabinet.

Le travail du Conseil des vétérans est extrêmement important pour partager ces expériences...

[Français]

Eric Lefebvre: Madame la ministre, des employés d'Anciens Combattants Canada ont ensuite divulgué des courriels montrant que les comptes rendus des réunions du Conseil devaient être approuvés par le cabinet de la ministre et pouvaient être modifiés avant leur publication. Il y a des courriels.

La présidente: Merci, monsieur Lefebvre. Ça conclut votre temps de parole.

[Traduction]

La parole est maintenant à M. MacDonald. Il a cinq minutes.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente.

Je vous remercie, madame la ministre, d'être ici aujourd'hui.

Madame la ministre, Anciens Combattants Canada maintient une présence ministérielle importante à l'Île-du-Prince-Édouard, et les habitants de l'île sont fiers de servir nos anciens combattants. Certains des services offerts à Charlottetown appuient le traitement des demandes de prestations d'invalidité et la gestion de cas, qui sont des services directs aux anciens combattants et à leurs familles. Ces services sont essentiels pour les gens qui ont servi notre pays et pour les fonctionnaires qualifiés au Canada atlantique.

Dans le budget de 2025, comme vous l'avez déjà souligné à plusieurs reprises, le gouvernement a proposé un investissement de 184,9 millions de dollars sur quatre ans, puis de 40,1 millions de dollars par la suite, afin de permettre au ministère des Anciens Combattants de renforcer sa capacité de traitement des demandes, de moderniser ses procédures opérationnelles et de mettre à niveau ses systèmes informatiques pour lui permettre de fournir des prestations de manière fiable et précise. Pouvez-vous nous parler plus en détail de l'incidence de ces investissements sur les anciens combattants au Canada?

L'hon. Jill McKnight: Oui, certainement. Je vous remercie beaucoup de cette question.

Vous avez fait référence au lien avec l'Île-du-Prince-Édouard, et plus particulièrement avec Charlottetown. Je tiens à rendre hommage aux gens extraordinaires de votre circonscription et des circonscriptions voisines qui travaillent avec Anciens Combattants Canada.

Je vous remercie beaucoup d'avoir mentionné les investissements dont nous avons parlé à quelques reprises, soit l'investissement sur les quatre prochaines années et le financement continu, qui s'élève à 40,1 millions de dollars. Ce soutien stable renforce la capacité d'Anciens Combattants Canada à servir efficacement les anciens combattants au fil de l'évolution des besoins. Ce financement permettra de stabiliser et de moderniser les prestations d'invalidité et la prestation des services. Ces investissements permettront au ministère de répondre à l'augmentation de la demande tout en modernisant la façon dont les prestations d'invalidité sont versées, ce qui rendra les systèmes plus réactifs, plus cohérents et plus durables à long terme.

Plus précisément, sur ce montant de 184,9 millions de dollars, 24 millions de dollars seront consacrés à la modernisation de l'infrastructure de TI et des processus opérationnels. Cela permettra à Anciens Combattants Canada de gérer plus efficacement la demande actuelle et future et de s'assurer que les anciens combattants reçoivent un soutien rapide, accessible et fiable. Ces investissements nous permettent de continuer à simplifier les processus, à réduire la paperasse et à éliminer les obstacles inutiles, afin que les anciens combattants passent moins de temps à s'y retrouver dans les systèmes et plus de temps à se concentrer sur leur santé, leur famille et la suite des choses.

Je tiens à faire savoir aux anciens combattants que lorsqu'ils servent leur pays, ils peuvent compter sur nous pour mettre en place un système fiable et conçu pour les soutenir tout au long de leur vie.

• (0905)

Kent MacDonald: J'ai une question de suivi, madame la ministre. Pensez-vous que ces investissements auront une incidence sur la présence de la fonction publique fédérale à l'Île-du-Prince-Édouard et dans l'ensemble du Canada atlantique? Ces fonctionnaires jouent un rôle primordial dans la prestation de ces services essentiels aux anciens combattants.

L'hon. Jill McKnight: Les investissements réalisés dans la modernisation et la prestation des services dans le cadre de ce budget soutiennent le travail quotidien que font les fonctionnaires auprès de nos anciens combattants. Nous comptons sur une main-d'œuvre dévouée, y compris à l'Île-du-Prince-Édouard et dans tout le Canada, pour fournir des services essentiels aux anciens combattants et à leurs familles. Je tiens à reconnaître leur excellent travail et à les féliciter.

Lorsqu'il s'agit des anciens combattants, nous accordons la priorité à la qualité des services et nous préférons éviter les perturbations aux services. Ces investissements visent donc à stabiliser et à moderniser la prestation des services, afin que les anciens combattants puissent obtenir les prestations auxquelles ils sont admissibles. Cela nous ramène aux 24 millions de dollars pour des outils, des systèmes et des ressources qui soutiendront le travail des personnes qui prennent des décisions dans ce domaine.

En modernisant les systèmes et en améliorant l'efficacité, nous nous assurons que l'équipe d'Anciens Combattants Canada est bien placée pour fournir des services à l'Île-du-Prince-Édouard et à l'échelle de la région pour les années à venir. Ensemble, le renforcement de la capacité de la fonction publique et la modernisation des outils garantissent que les anciens combattants et leurs familles reçoivent un soutien de grande qualité et que les fonctionnaires dévoués qui fournissent ces services ont ce dont ils ont besoin pour bien faire leur travail.

Kent MacDonald: Madame la ministre, vous avez visité l'Île-du-Prince-Édouard peu de temps après votre nomination au poste de ministre des Anciens Combattants. Je vais maintenant faire appel à votre mémoire. Nous avons visité un centre de mieux-être à Stratford, sur l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'agit d'un centre de services de santé mentale sans rendez-vous qui s'appelle le Trilogy Wellness Centre. Nous avons rencontré là-bas un membre à la retraite des Forces armées canadiennes...

La présidente: Je suis désolée, monsieur MacDonald, mais votre temps est écoulé. C'est dommage, car j'ai l'impression que nous allons entendre une histoire intéressante.

La parole est maintenant à M. Tolmie. Il a cinq minutes.

Fraser Tolmie: Je vous remercie, madame la présidente.

Madame la ministre, j'ai entendu je ne sais pas combien de fois aujourd'hui les mots « stabiliser et moderniser ». C'est le slogan que vous utilisez. Êtes-vous en train de me dire que les processus actuels sont instables et désuets?

L'hon. Jill McKnight: Non. Je dis plutôt que nous investissons pour améliorer le système, afin de veiller à ce que les anciens combattants aient accès plus rapidement aux soutiens et aux services offerts.

Fraser Tolmie: D'accord. Si je pose la question, c'est parce que de nombreux vétérans à qui je parle me disent qu'ils n'obtiennent pas de services en temps opportun. Les vétérans essuient des refus, ils subissent des retards, puis, disons-le, ils finissent par mourir, après avoir passé tant de temps à se battre avec le ministère. Avant

la réunion d'aujourd'hui, j'ai eu une discussion... Puisque je suis moi-même un ancien combattant à qui l'on a refusé des services, je comprends.

Quand j'entends mes collègues d'en face parler de la transition et des avantages pour les vétérans... De nombreux vétérans ne savent pas dans quoi ils s'embarquent lorsqu'ils quittent l'armée. Ils ne reçoivent pas de services. On leur offre une demi-journée, une tasse de café, un sandwich au concombre et on leur dit de consulter un site Web et de se débrouiller tout seuls. Voilà ce qui se passe. Alors, cessons de prétendre que tout va bien et examinons les problèmes auxquels ils sont confrontés. Les anciens combattants sont laissés pour compte. S'ils entendent parler de compressions et qu'ils ne reçoivent même pas les services de base dont ils ont besoin, quel genre de courriels pensez-vous que je reçois?

Je suis absolument furieux en ce moment, car j'ai l'impression de lire un livre ou une brochure sur papier glacé qui nous dit à quel point les choses sont merveilleuses. Or, nous ne nous rendons pas compte que la machine est brisée, madame la ministre, et vous ne me dites pas comment vous allez la réparer. J'ai déjà participé à une réunion avec vous et je vous ai dit que vous étiez ma cinquième ministre. Vous êtes la neuvième personne à occuper ce poste depuis que les libéraux sont au pouvoir, soit depuis 10 ans. Je veux savoir ce qui va se passer. Comment allez-vous régler le problème? Ne me parlez pas de stabilisation et de modernisation. Dites-moi ce que vous allez faire avec ces investissements et avec la réduction du budget que vous consacrez à Anciens Combattants Canada.

• (0910)

L'hon. Jill McKnight: Encore une fois, monsieur Tolmie, je comprends ce que vous dites. Une fois de plus, je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'une réduction. C'est un investissement qui nous permettra d'améliorer et de stabiliser la prestation des services. Le financement continu de 40 millions de dollars est un élément important à cet égard. Il s'agit de garantir que les vétérans aient accès aux services et aux avantages auxquels ils ont droit. Je...

Fraser Tolmie: Je suis désolé. Avec tout le respect que je vous dois, madame la ministre, je ne vous crois pas. Je ne pense pas que les anciens combattants qui nous regardent vous croient. Je prie vraiment le ciel pour que vous changiez les choses.

Je vais vous poser une autre question. Combien de décennies faudra-t-il pour que les économies de 129 millions de dollars par année que vous promettez se concrétisent.

L'hon. Jill McKnight: S'agit-il des 129 millions de dollars liés à l'ajustement concernant le cannabis à des fins médicales?

Fraser Tolmie: Oui. Combien de décennies?

L'hon. Jill McKnight: On parle d'une comptabilité d'exercice. Cela nous amène à un total de 4,23 milliards de dollars.

Fraser Tolmie: Madame la ministre, je pense que notre problème réside dans le fait que nous ne parlons pas la même langue. Je vais vous poser une question simple. L'armée a une langue particulière. Elle utilise ce que l'on appelle l'alphabet phonétique. Connaissez-vous l'alphabet phonétique?

L'hon. Jill McKnight: J'en connais plusieurs éléments, mais je ne suis pas en mesure de vous les énumérer tous maintenant.

Fraser Tolmie: Très bien. Il y en a quelques-uns que nous pourrions utiliser, mais que nous n'utiliserons pas, afin que la réunion...

La présidente: Avez-vous une dernière remarque à faire? Il vous reste quatre secondes.

Fraser Tolmie: Je n'ai rien d'autre à ajouter.

La présidente: Merci, monsieur Tolmie.

Allez-y, monsieur Leitão.

[Français]

Carlos Leitão: Madame la ministre, madame la sous-ministre, messieurs, bonjour.

[Traduction]

Bienvenue au Comité.

Peut-être, pour nous assurer que nous sommes tous sur la même longueur d'onde... Tout à l'heure, mon collègue, M. Lefebvre, a fait allusion à des compressions de 4,2 milliards de dollars. Il ne s'agit pas de compressions. En fait, il s'agit d'économies à long terme. On parle d'un processus comptable qui s'étale dans le temps. L'ajustement par rapport au prix du cannabis mène à cela. Nous ne retirons donc pas 4 milliards de dollars du financement du ministère.

Madame la ministre, à deux ou trois reprises, dans vos échanges avec mes collègues de l'opposition, vous avez voulu demander à vos fonctionnaires de clarifier certains points, mais mes collègues sont passés très brusquement à autre chose et vous en ont empêchée. Il y a un élément sur lequel j'aimerais entendre les fonctionnaires.

[Français]

Je m'intéresse aux services en français, puisque nos collègues ont mentionné que ceux-ci étaient déficients. Les fonctionnaires pourraient-ils clarifier la situation?

[Traduction]

Christine McDowell (sous-ministre par intérim, ministère des Anciens Combattants): Je vous remercie beaucoup de la question.

Anciens Combattants Canada demeure résolu à faire en sorte que tous ses vétérans aient accès aux services dans la langue de leur choix, quel que soit le moyen utilisé pour entrer en contact avec lui, que ce soit par téléphone, en personne ou, bien sûr, par l'intermédiaire de ses publications Web.

Nous surveillons le nombre de demandes reçues et nous faisons un suivi de nos réponses pour nous assurer que les demandes que nous recevons en français, ainsi que celles que nous recevons en anglais, sont traitées de manière équitable, de sorte que nous offrons le même niveau de service. Notre personnel est formé pour offrir le service en français et en anglais. Un certain nombre de nos employés sont bilingues et, dans les régions francophones, nous avons certainement la capacité d'offrir un service en français partout au pays.

• (0915)

Carlos Leitão: D'accord. Merci beaucoup.

Il y a également eu des discussions sur la question de l'ajustement des pensions et les modifications proposées dans le cadre du projet de loi. Peut-être pourriez-vous nous expliquer pourquoi il est important que la définition du terme « province » exclue les territoires.

L'hon. Jill McKnight: Souhaitez-vous que les fonctionnaires vous répondent?

Carlos Leitão: Oui.

Christine McDowell: Je vais demander à mon collègue, Nathan Svenson, qui est en ligne, de vous répondre.

Carlos Leitão: Merci.

Nathan Svenson (directeur principal, Politiques invalidité et soins de santé, ministère des Anciens Combattants): Je vous remercie de la question.

Je tiens à préciser qu'il n'y a pas de différence entre les droits aux prestations des personnes qui résident dans les territoires et ceux des personnes qui résident dans les provinces.

Lorsque le programme a été conçu, le terme « province » a été utilisé dans le calcul, dans la loi, et c'est ce que le ministère applique pour calculer les prestations depuis la mise en place de la formule. C'était l'intention initiale. Anciens Combattants Canada fait le calcul de toutes ces prestations qui sont mentionnées dans la loi d'exécution du budget comme prévu initialement, et l'objectif des modifications est simplement de clarifier la loi.

Merci.

Carlos Leitão: Je vais poursuivre sur le même sujet. Il y a eu une affaire devant les tribunaux, qui semblent s'être prononcés contre cette pratique. Pouvez-vous nous dire où en sont les choses à cet égard?

Nathan Svenson: Je tiens à corriger l'affirmation qui a été formulée précédemment selon laquelle le gouvernement a perdu devant les tribunaux. Le gouvernement a réglé une poursuite judiciaire, ce qui évite aux deux parties d'avoir à se lancer dans un procès long et coûteux. Le règlement d'une poursuite judiciaire ne signifie pas qu'il y a eu une erreur ou un échec. C'est simplement que l'on règle la revendication en cours.

Il n'en demeure pas moins qu'à Anciens Combattants Canada, on fait le calcul des prestations comme prévu initialement, et les modifications apportées à la loi à l'heure actuelle permettent d'éviter toute ambiguïté qui pourrait persister.

Merci.

Carlos Leitão: Merci pour cette précision. Cela clarifie en effet beaucoup les choses.

J'ai également compris, d'après de précédentes discussions, qu'aucun remboursement n'est exigé.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Leitão.

[Français]

Pour conclure cette heure, je cède la parole à M. Garon pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, le directeur parlementaire du budget vient tout juste de publier une note dans laquelle il indique que, si on atteint l'objectif de l'OTAN consistant à consacrer 5 % du PIB à la défense, ce qui comprend vos budgets, à terme, en 2035-2036, on aura augmenté le ratio de la dette au PIB de 6,3 % et le déficit du Canada de 60 milliards de dollars. Ce n'est pas dans vos notes, ça vient d'être publié. Votre gouvernement s'est engagé à faire ça.

D'abord, pensez-vous qu'il est réaliste d'augmenter le ratio de la dette fédérale au PIB de 6 % à 7 % d'ici quelques années?

Ensuite, si votre gouvernement s'est engagé à atteindre ces cibles-là et à dépenser de cette façon-là, comment se fait-il que vous soyez en train de réduire vos budgets de 15 %? Comment réconciliez-vous les deux? Trouvez-vous que c'est cohérent?

Pour les membres du public et les anciens combattants, ainsi que les nouveaux, pensez-vous que c'est facile à comprendre? Trouvez-vous que votre gouvernement est cohérent dans le message qu'il porte aujourd'hui?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Notre gouvernement s'est engagé à atteindre l'objectif de 2 % fixé par l'OTAN au cours de l'exercice financier actuel, et celui de 5 % d'ici 2035. Anciens Combattants Canada contribue de façon importante au calcul pour l'OTAN, et c'est pourquoi nous investissons dans le ministère.

[Français]

Jean-Denis Garon: Le directeur parlementaire du budget vient de nous dire que, si on atteint l'objectif de 5 % d'ici 2035-2036 — vous venez de nous dire qu'on allait l'atteindre —, on va augmenter le ratio de la dette fédérale au PIB de 6,3 % et le déficit de 60 milliards de dollars, seulement avec les dépenses en défense. Pourtant, aujourd'hui, vous venez nous dire que vous allez faire une rationalisation et des compressions budgétaires. Vous n'êtes même pas capable de nous dire si vous allez réduire le nombre de fonctionnaires. Vous n'êtes pas capable de répondre.

Comment réconciliez-vous ces deux états de fait?

Au prix que ça coûte, êtes-vous certaine que les anciens combattants vont obtenir leur part de cet argent?

• (0920)

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Le gouvernement canadien et moi-même sommes déterminés à faire en sorte que les anciens combattants reçoivent les prestations et les services auxquels ils ont droit en reconnaissance des services qu'ils ont rendus au Canada. Je m'engage à faire en sorte que nous continuions à soutenir les anciens combattants, notamment par un financement continu, ce qui constitue un engagement envers eux.

La présidente: Merci, madame la ministre.

[Français]

Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

Voilà qui met fin à la première partie de notre réunion. J'aimerais remercier la ministre McKnight et les fonctionnaires d'Anciens Combattants Canada.

Nous allons suspendre brièvement la séance pour accueillir les témoins qui comparaitront en deuxième heure.

Merci beaucoup.

• (0920)

(Pause)

• (0925)

La présidente: Chers collègues, bienvenue à la deuxième partie de la réunion.

Je suis ravie d'accueillir Mme Nishika Jardine, colonelle à la retraite et ombud des vétérans; et M. Duane Schippers, ombud adjoint des vétérans.

Madame Jardine, vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

Merci.

[Français]

Nishika Jardine (ombud des vétérans, Bureau de l'ombudsman des vétérans): Madame la présidente, membres du Comité, bonjour.

Merci de m'avoir invitée à vous faire part de mon point de vue sur les dispositions liées aux vétérans du projet de loi C-15. Je suis heureuse d'être accompagnée de M. Duane Schippers, ombudsman adjoint des vétérans et conseiller juridique.

[Traduction]

Le Bureau de l'ombudsman des vétérans, ou BOV, a été établi en 2007 pour enquêter sur les plaintes et contester les politiques et les décisions d'Anciens Combattants Canada, ou ACC, lorsqu'une injustice individuelle ou systémique est constatée. Je suis la quatrième ombud des vétérans. J'ai été nommée en 2020 et mon mandat a été renouvelé en 2025. Je suis également une vétérane, avec près de 37 ans de service dans la Force régulière, dont un déploiement en Afghanistan.

Je sais que le budget de 2025 profitera à la communauté des vétérans grâce aux investissements ciblés pour Anciens Combattants Canada afin de stabiliser le traitement des prestations d'invalidité et de moderniser les opérations et les systèmes informatiques. Les prestations d'invalidité continuent d'être en forte demande et je me réjouis que le gouvernement continue à s'efforcer de réduire le temps que les vétérans doivent attendre pour recevoir ces prestations.

J'ai toutefois été déçue de constater que notre recommandation de 2021 concernant les avantages pour soins de santé mentale destinés aux membres des familles n'est toujours pas prise en compte dans le plan budgétaire du gouvernement. Je dois cependant reconnaître qu'Anciens Combattants Canada fait de son mieux dans le cadre des lignes directrices législatives établies pour offrir un soutien en santé mentale aux membres des familles, dans la mesure où le ministère peut établir un lien avec le bien-être du vétéran, mais cela ne suffit pas. Je continuerai de faire pression sur le gouvernement pour qu'il étende cet avantage indispensable aux familles de nos vétérans.

Cela dit, le reste de ma déclaration portera sur les articles 373 à 375 du projet de loi C-15.

Vous savez peut-être que j'ai écrit une lettre, qui a été diffusée publiquement, à la ministre des Anciens Combattants pour demander au gouvernement de supprimer la disposition rétroactive injuste qui nuit à la subvention des soins de longue durée pour certains des vétérans les plus âgés et les plus handicapés du Canada.

Tout d'abord, soyez assurés que je ne conteste pas la clarification que le gouvernement cherche à apporter, mais je souligne que la rendre rétroactive pour plus de 30 ans est non seulement sans précédent, mais aussi manifestement injuste.

Au cœur de cette question se trouve l'interprétation du mot « province » à l'article 33.1 du Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants, qui fournit des instructions détaillées et précises sur la façon de calculer le montant mensuel maximum des frais d'hébergement et de repas que les vétérans admissibles qui reçoivent des soins de longue durée doivent payer eux-mêmes. Le règlement stipule que le calcul doit prendre en compte « les frais modérateurs mensuels les plus bas autorisés par une province pour l'hébergement et les repas ».

Dans la Loi d'interprétation, le Parlement a depuis longtemps indiqué sans équivoque aux rédacteurs législatifs que le mot « province » s'entendait comme incluant les territoires en l'absence de toute autre définition. Par conséquent, le mot « province » dans le règlement doit être interprété comme incluant les territoires. Mais ACC a commis une erreur dans le calcul des frais d'hébergement et de repas. Il n'a tenu compte que des taux provinciaux, alors qu'il existe un taux territorial qui est inférieur. Par conséquent, les vétérans qui étaient et qui sont subventionnés par ACC pour des soins de longue durée ont payé davantage pour leur hébergement et leurs repas qu'ils n'auraient dû le faire. Les vétérans ont eux-mêmes soulevé cette erreur et ont intenté un recours collectif pour obtenir un remboursement.

La ministre m'a dit que cette disposition visait à clarifier la méthode de calcul, afin d'assurer l'équité pour l'avenir. Toutefois, si ces articles sont maintenus et que le projet de loi C-15 est adopté, le gouvernement aura en fait légitimé les frais excessifs qu'il a imposés par le passé aux vétérans et, en l'occurrence, il privera de justice certains de nos vétérans les plus âgés et les plus handicapés.

Comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, Anciens Combattants Canada a le mandat d'offrir des avantages et programmes à une communauté unique de Canadiens et de Canadiennes qui considère la confiance et l'honnêteté comme le plus grand gage d'excellence du service. Les vétérans ne perçoivent pas ACC comme un simple ministère. Après avoir servi le Canada en faisant passer notre mission avant notre personne, nous attendons d'Anciens Combattants Canada qu'il fasse preuve de la plus grande intégrité et qu'il s'engage à assurer notre bien-être.

Franchement, il est difficile de ne pas voir les articles 373 à 375 du projet de loi C-15 comme un moyen d'éliminer délibérément une erreur commise par le ministère depuis 1993 et de refuser l'indemnisation aux vétérans touchés. ACC est déjà confronté à une détérioration croissante de sa réputation en raison de la manière dont il communique avec les vétérans canadiens, les membres de leur famille et leurs survivants.

● (0930)

Au nom de l'ensemble de la communauté des vétérans, et en particulier de nos vétérans les plus âgés et les plus handicapés, je demande au gouvernement de prendre la bonne décision, de supprimer ces articles offensants, de reconnaître l'erreur et, d'une certaine façon, de rendre justice aux vétérans qui ont été affectés. Ce serait un pas dans la bonne direction pour regagner la confiance de la communauté des vétérans.

[Français]

Merci, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Merci, madame Jardine.

Nous allons maintenant commencer la période des questions avec M. Tolmie, qui dispose de six minutes.

Fraser Tolmie: Merci à l'ombud et à l'ombud adjoint de se joindre à nous aujourd'hui. Je vous remercie de votre exposé.

C'est une période difficile pour ceux qui sont touchés par la disposition. J'aimerais que vous preniez un peu plus de temps, car on ne vous a accordé que cinq minutes, pour expliquer un peu plus en détail les conséquences pour les personnes... Si le gouvernement adopte le projet de loi, comment seront-elles touchées?

Nishika Jardine: Madame la présidente, les vétérans font confiance à Anciens Combattants Canada. Ils s'attendent à ce que le ministère leur fournisse les avantages et les services que le Parlement a mis en place pour eux.

La plupart des vétérans sont bien servis par le ministère. J'ai parcouru tout le pays et ils me disent que tout va bien. Très discrètement, ils viennent me voir après coup et me disent que tout va bien, qu'ils ne pourraient être plus satisfaits de ce qu'Anciens Combattants Canada leur offre. Ils sont heureux.

Cependant, il y a un groupe de vétérans qui ont été touchés par ces décisions dans le passé et qui sont profondément préoccupés par la décision, qui irait essentiellement à l'encontre de la primauté du droit et qui effacerait l'erreur que le ministère a commise.

Je peux vous dire qu'il y a des vétérans qui se méfient profondément du ministère et qui sont très en colère à ce sujet. Cette situation m'attriste, car je sais tout le bien que fait le ministère. Ce sont de bonnes personnes. Je les crois et j'ai confiance en ce ministère, mais ce genre de choses détruit la confiance. Pour l'armée et la GRC, la confiance est le fondement même de leur service. Si je ne peux pas compter sur mon camarade pour accomplir sa part de la mission, alors nous ne pouvons pas mener à bien cette mission. Ce que le gouvernement nous demande de faire est, très franchement, terrible. La confiance est un élément essentiel.

C'est une petite chose. Il suffit de dire que l'on a commis une erreur, de la corriger, de clarifier les choses pour l'avenir, bien sûr, mais il ne faut pas effacer 30 ans d'erreurs et faire comme si rien ne s'était passé.

● (0935)

Fraser Tolmie: Je comprends votre point de vue et je constate toute la passion que vous mettez dans votre travail. Vous nous avez brossé un portrait très équilibré de la situation en alternant entre les compliments et les difficultés auxquelles vous êtes confrontés. Je tiens simplement à souligner que je vous en suis reconnaissant.

Cette question a été soulevée par les anciens combattants eux-mêmes. Est-ce qu'ils ont porté cela à votre attention, ou est-ce une problématique que vous avez mise au jour dans le cadre de vos recherches et de votre rôle quotidien d'ombud?

Nishika Jardine: J'ai voyagé partout au pays. Nous sommes allés dans toutes les bases militaires du Canada. Nous avons rencontré des vétérans dans la région touchée et nous avons parlé avec des commandants. Les anciens combattants m'en parlent en marge de mes assemblées publiques. Ils portent cela à mon attention.

Fraser Tolmie: Nous avons fait valoir que le gouvernement libéral créerait un précédent en agissant de la sorte. Le respect des anciens combattants serait perdu parce que c'est une question d'intégrité et que les engagements pris prennent tout leur sens dans le contexte militaire. Nous en avons parlé.

J'ai tellement de questions. J'ai du mal à décider par quoi commencer. Je me préoccupe de l'aspect émotionnel... La perte qui se produirait si... C'est le véritable traumatisme du sanctuaire pour les anciens combattants. J'ai vérifié en ligne hier soir pour voir quelle était la température dans les Territoires du Nord-Ouest. Il faisait -21 degrés, -26 avec le refroidissement éolien. Je pense aux anciens combattants qui résident là-haut et qui n'ont pas les moyens de composer avec le coût de la vie dans une région où ses effets sont encore plus saisissants.

Selon vous, quelle est la voie à suivre pour qu'ACC et le gouvernement puissent rectifier le tir?

Nishika Jardine: Je crois que le simple fait de supprimer la disposition de rétroactivité aiderait grandement les anciens combattants à comprendre qu'ils peuvent faire confiance au ministère quant à sa capacité de reconnaître qu'une erreur a été commise.

Fraser Tolmie: J'ai du mal à comprendre les réponses que j'ai reçues de la ministre tout à l'heure. La réponse qu'elle a donnée correspondait-elle à...? S'agit-il d'une suite satisfaisante à votre recommandation et à votre lettre?

Nishika Jardine: Je n'ai pas reçu de réponse de la ministre à ma lettre, mais je peux vous dire...

La présidente: Madame Jardine, nous allons devoir mettre fin à cette série de questions.

Merci, monsieur Tolmie.

Nous allons poursuivre avec M. Leitão pour une période de six minutes.

Carlos Leitão: Merci.

[Français]

Madame, monsieur, bonjour. Merci d'avoir servi votre pays et de continuer à le faire ici aujourd'hui en soulevant les préoccupations et les besoins des vétérans canadiens. Merci de le faire de la façon dont vous le faites.

Je vais continuer dans la même veine. Vous venez juste de mentionner à notre collègue que vous n'aviez pas reçu de réponse à votre lettre de la part de la ministre. Est-ce bien cela?

Nishika Jardine: Oui.

● (0940)

Carlos Leitão: D'accord.

Vous avez aussi mentionné que la vaste majorité des vétérans étaient bien servis par le ministère, mais qu'il y avait un petit groupe qui ne se sentait pas bien servi et qui vous a contacté. Il souligne surtout la question qui nous occupe ici, soit la rétroactivité de la disposition.

Si j'ai bien compris, le fait de changer la définition de « province » et d'éliminer les territoires du calcul aura pour effet concret d'augmenter les frais que les vétérans doivent payer.

Est-ce que cela s'applique à tous les vétérans, ou est-ce que cette augmentation de coût est seulement importante pour les vétérans qui résident dans les territoires concernés?

[Traduction]

Nishika Jardine: Tout d'abord, ce n'est pas un petit groupe. Je tiens à ce que ce soit clair, car ce n'est pas ce que j'ai dit. Il y a une majorité qui est bien servie, et il y a une cohorte qui ne l'est pas. Je veux que cela soit bien clair. Le nombre de plaintes adressées à

mon bureau au cours des cinq années que j'ai passées ici a augmenté considérablement.

Je crois comprendre que le calcul des frais d'hébergement et de repas est très complexe. En fin de compte, le ministère doit prendre en compte tous les coûts de l'hébergement et des repas pour les soins de longue durée, et la loi dit « province ». La Loi d'interprétation précise pour sa part que le terme « province », s'il n'est pas autrement défini dans cette loi, doit inclure les territoires. Il se trouve que le taux pour l'hébergement et les repas est plus bas depuis au moins 20 ans dans l'un des territoires, ce qui signifie que les anciens combattants qui sont admissibles aux soins de longue durée payés par le ministère — ce ne sont pas tous les anciens combattants et il y a des critères — ont payé plus cher pour l'hébergement et les repas qu'ils ne l'auraient dû.

Cela dure depuis plus de 30 ans. Nous n'avons pas fait d'enquête sur les chiffres. Le ministère peut vous répondre à ce sujet. En 30 ans, il y a, j'en suis persuadée, des milliers d'anciens combattants âgés parmi les plus handicapés qui ont payé plus cher pour leur hébergement et leurs repas qu'ils ne l'auraient dû, conformément à la loi. ACC a fait une erreur dans ce calcul.

Carlos Leitão: Merci.

Ce que j'essayais de comprendre, c'est qu'ils ont payé plus cher, peu importe où ils...

Nishika Jardine: Absolument, peu importe où ils vivent.

Carlos Leitão: D'accord. C'est là où je voulais en venir. Merci.

Pour vous comme pour bon nombre de vétérans, le problème vient du fait que les articles 373 à 375 contiennent une disposition rétroactive. Alors même que le ministère corrige la situation pour l'avenir, ce qui est le plus injuste, à votre avis et de l'avis des vétérans touchés, c'est que tout ce qui a été fait au cours des 30 dernières années ne compte pas. Est-ce le principal point en litige?

Nishika Jardine: Le but de ma comparution ici aujourd'hui est de vous dire qu'il est bien que le gouvernement apporte maintenant cette clarification, comme il l'a indiqué lui-même. Cependant, revenir 30 ans en arrière en soutenant que l'on a toujours voulu qu'il en soit ainsi, et ce, même si ce n'était pas écrit dans la loi, c'est tout à fait injuste et inacceptable, à mon avis.

Carlos Leitão: Je comprends. Merci.

J'ai aussi des problèmes avec la rétroactivité. En matière fiscale, ce n'est pas courant. Je pense qu'il y a des façons de régler cela. Je vais continuer à faire le suivi, vous pouvez en être certain.

J'ai une autre question, si vous me le permettez.

● (0945)

La présidente: Il vous reste 10 secondes.

Carlos Leitão: Oh. Eh bien, merci.

[Français]

La présidente: Monsieur Ste-Marie, vous avez la parole pour six minutes.

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Bonjour, madame la présidente.

Je salue également tous mes collègues.

C'est un plaisir d'être ici avec vous, madame l'ombudsman et monsieur l'ombudsman adjoint. Je vous remercie beaucoup d'être ici aujourd'hui.

Par le passé, tant le Bureau du vérificateur général que vous avez noté que le temps d'attente était beaucoup plus long pour obtenir des services en français que pour obtenir des services en anglais. Pouvez-vous nous donner une mise à jour à ce sujet? Est-ce que la situation est toujours la même, ou est-elle réglée?

Nishika Jardine: Nous avons fait un rapport en 2018, puis un autre en 2022, afin d'examiner le temps d'attente pour tous les vétérans, incluant les anglophones, les francophones, les femmes et les hommes, ainsi que pour les militaires et les gens de la GRC.

[Traduction]

En 2022, nous avons constaté qu'il y avait toujours une disparité dans le temps qu'il fallait pour que les francophones et les anglophones soient servis par le ministère et obtiennent une décision relativement à leur demande de prestations d'invalidité. Nous n'avons pas fait de suivi depuis. Notre rapport se trouve sur notre site Web. Il montre très clairement nos conclusions de 2022.

[Français]

Gabriel Ste-Marie: Merci.

Si jamais vous en avez la chance, lorsque vous ferez cette mise à jour, je vous serais reconnaissant de vérifier si les francophones subissent des délais plus longs.

Toujours au sujet des temps d'attente, le sous-ministre Steven Harris a dit le 21 octobre au Comité permanent des anciens combattants que son degré de satisfaction à l'égard de la prestation des services était de 7,5 sur 10. Cependant, sur le site Internet, il y a une note qui dit: « Merci de votre patience. Nous comprenons à quel point vos préoccupations sont importantes. En ce moment, nous recevons plus de demandes que d'habitude, ce qui pourrait entraîner un délai supplémentaire avant de vous répondre. »

Pouvez-vous nous confirmer que, si la situation allait bien, il n'y aurait pas cette note?

Nishika Jardine: Parlez-vous de la note que mon bureau a publiée?

Gabriel Ste-Marie: Oui.

[Traduction]

Nishika Jardine: Nous avons mis cela en ligne de sorte que les vétérans et leurs familles qui se sont adressés à nous sachent que nous avons également un arriéré. Comme je l'ai mentionné plus tôt, le nombre de plaintes à mon bureau a augmenté. J'ai une très petite équipe ne comptant que 15 personnes pour répondre aux plaintes. Notre arriéré augmentait. Nous voulions faire savoir aux gens qu'il nous faudrait peut-être plus de temps pour en arriver au traitement de leur plainte.

Je suis désolée si je n'ai pas bien compris votre question.

[Français]

Gabriel Ste-Marie: Non, vous avez parfaitement répondu. Ça témoigne vraiment des délais auxquels les anciens combattants sont confrontés. Pour avoir des services, ils doivent se tourner vers votre microéquipe. C'est bien compris.

Là, on nous annonce des compressions de 15 % à Anciens Combattants Canada. Selon vous, est-ce que ça va régler la situation?

[Traduction]

Nishika Jardine: Je peux parler uniquement de la situation de mon bureau. Comme je l'ai dit, nous sommes une petite équipe,

mais nous devons également faire notre part pour réduire nos coûts opérationnels. Nous faisons de notre mieux pour donner suite à la requête en ce sens.

[Français]

Gabriel Ste-Marie: Logiquement, et selon votre expérience et celle de votre bureau, quand on réduit les ressources à Anciens Combattants Canada, le nombre de plaintes adressées à votre bureau risque d'augmenter, n'est-ce pas?

[Traduction]

Nishika Jardine: Je ne ferais pas cette corrélation. Il est certain que nous allons attendre de voir ce qui se passera à l'avenir. Je vais seulement fonder mon évaluation sur les faits à ma disposition. À l'heure actuelle, j'attribue l'augmentation des plaintes au fait que les gens savent maintenant que notre bureau existe.

[Français]

Gabriel Ste-Marie: Oui, en effet. Eh bien, lorsque vous reviendrez témoigner, que ce soit à ce comité-ci ou à un autre, on pourra vérifier si le nombre de plaintes a augmenté à la suite des compressions de 15 %. Moi, je vous prédis que ce nombre va augmenter. Je fais ma JoJo Savard cet avant-midi.

Si jamais il y avait une augmentation du nombre de plaintes, avec votre microéquipe, je déduis de l'avis qui se trouve déjà sur votre site que vous n'auriez pas les ressources nécessaires pour les traiter, d'autant plus qu'on vous demande, à vous aussi, de faire des compressions. Est-ce bien cela?

[Traduction]

Nishika Jardine: Nous ne nous attendons pas à modifier le nombre de personnes affectées au traitement des plaintes. Comme je le dis aux anciens combattants, je ne réponds pas au téléphone; c'est mon personnel très bien formé qui le fait. Nous ne réduirons pas le nombre d'employés qui travaillent en première ligne, du côté des opérations. Nous allons apporter des ajustements à l'aspect administratif de notre bureau.

• (0950)

[Français]

Gabriel Ste-Marie: Merci.

Évidemment, tout ça est bien inquiétant. Quand votre bureau connaît des délais accrus, comment caractérisez-vous l'impact concret de ces derniers sur les vétérans qui sont en situation de détresse ou d'urgence?

[Traduction]

Nishika Jardine: Lorsque nous traitons les demandes, lorsque quelqu'un se présente à notre bureau, si nous constatons que le besoin est urgent, qu'il soit financier ou autre, et si nous estimons que le vétéran en question vit une situation de crise, nous plaçons son dossier au sommet de la pile. Nous nous en occupons immédiatement. Nous effectuons en quelque sorte un triage.

[Français]

Gabriel Ste-Marie: Dans ce contexte de compressions et de surcharge, est-ce que vous diriez que vous êtes en mesure de jouer pleinement votre rôle, soit de faire contrepoids, de manière indépendante, à Anciens Combattants Canada?

[Traduction]

Nishika Jardine: Oui.

[Français]

Gabriel Ste-Marie: C'est très bien...

[Traduction]

Jasraj Hallan: Merci, monsieur Ste-Marie. Le temps est écoulé.

[Français]

Gabriel Ste-Marie: Monsieur le président, vous êtes très sévère sur le temps. Je m'en souviendrai.

Merci beaucoup.

[Traduction]

Le vice-président (Jasraj Hallan): C'est toujours un plaisir de vous voir, mon ami.

Nous passons maintenant à M. Lefebvre pour une période de cinq minutes.

[Français]

Eric Lefebvre: Merci, monsieur le président.

Merci à vous deux d'être présents aujourd'hui. D'entrée de jeu, je tiens à vous remercier également pour les services que vous avez rendus à notre pays. Je l'ai dit dans l'heure précédente: j'ai le plus grand respect pour les femmes et les hommes qui servent notre pays. Merci infiniment.

Vous avez écrit une lettre à la ministre le 12 décembre. Nous sommes le 5 février. Pour mettre en contexte les gens qui suivent nos travaux, je précise que votre lettre concernait les préoccupations de la communauté des vétérans liées à l'injustice de certaines mesures rétroactives dans le projet de loi C-15, lesquelles visent à exclure les frais d'hébergement et de repas imposés par les territoires du calcul des frais imposés aux vétérans qui reçoivent des soins de longue durée.

La ministre était ici pendant l'heure précédente. Est-ce que vous l'avez croisée à la sortie, entre les deux heures de la réunion?

[Traduction]

Nishika Jardine: Oui.

[Français]

Eric Lefebvre: Est-ce qu'elle vous a parlé?

[Traduction]

Nishika Jardine: Oui.

[Français]

Eric Lefebvre: Est-ce qu'elle a répondu à votre lettre? Est-ce qu'elle vous a donné de l'information?

[Traduction]

Nishika Jardine: Elle n'a pas répondu à ma lettre. Nous avons échangé des civilités en sortant.

[Français]

Eric Lefebvre: D'accord. Est-ce que la discussion était positive en ce qui a trait à vos demandes?

[Traduction]

Nishika Jardine: Je n'ai pas encore eu l'occasion de discuter de ma lettre avec la ministre. Il a seulement été mentionné lors d'une réunion qu'elle l'avait bel et bien reçue.

[Français]

Eric Lefebvre: Elle ne vous a donc donné aucune information ni aucun signe de réponse positive à votre lettre.

[Traduction]

Nishika Jardine: Elle ne m'a pas répondu par écrit. C'est tout ce que je peux dire.

[Français]

Eric Lefebvre: Ça en dit long sur le respect qu'on a envers les vétérans.

Dans vos remarques, d'entrée de jeu, vous avez dit que les vétérans étaient furieux et qu'il n'y avait aucune confiance envers le ministère des Anciens Combattants. Ça me désole d'entendre ça. Dans mes remarques préliminaires, j'ai exprimé tout le respect que j'ai pour les hommes et les femmes qui se sont battus pour défendre les droits et libertés de notre pays. Pour les remercier, on les traite de cette façon au ministère. C'est inacceptable.

Le leitmotiv de ma vie et celui des témoins, c'est le respect. Je dis toujours aux gens que, dans la vie, il y a un effet miroir. Si on respecte les gens, ils vont nous respecter. Présentement, la ministre et le gouvernement libéral n'ont aucun respect pour les hommes et les femmes qui ont combattu pour notre pays. Pour moi, c'est inacceptable. Comme mon collègue, je suis choqué d'entendre ça.

Tantôt, vous avez dit que vous aviez fait le tour des bases militaires. Que pensent les militaires qui sont actuellement en service du respect que le gouvernement libéral a pour leur service?

Nishika Jardine: Merci de la question.

[Traduction]

J'aimerais simplement dire que les employés d'ACC qui assurent la prestation des services, les préposés qui sont au téléphone et qui font le travail, sont des gens bien qui respectent nos anciens combattants. Je ne prétendrais jamais le contraire. Ils les respectent assurément. Je suis vraiment convaincue, étant moi-même une ancienne combattante, qu'ils n'ont que l'intérêt supérieur de nos vétérans à cœur.

Font-ils parfois des erreurs? Oui, et nous en avons ici un exemple. Le fait est que les anciens combattants voient la situation dans son ensemble. Même s'ils savent que la personne à l'autre bout du fil a peut-être leur intérêt à cœur, ce genre d'actions, cette rétroactivité et ce refus de reconnaître que l'on a fait fausse route sont autant d'éléments qui les exaspèrent, parce que ce n'est pas ainsi que nous agissons dans l'armée.

La deuxième partie de votre question... Je suis désolée; j'ai perdu le fil.

● (0955)

[Français]

Qu'est-ce que c'était?

[Traduction]

Était-ce à propos de ce que les gens disent?

Eric Lefebvre: Oui.

[Français]

Nishika Jardine: Vous vouliez savoir ce qu'ils disent quand je les rencontre.

[Traduction]

Certains membres encore actifs savent que, plus tard, lorsqu'ils seront libérés, ils auront droit à des prestations pour les anciens combattants. Ils sont très au fait de la demande de prestations d'invalidité, car le mot circule dans les casernes: « As-tu déjà présenté ta demande? » Ils le savent.

Réfléchissent-ils vraiment à ce qui leur arrivera lorsqu'ils seront libérés? Ce n'est que la veille que j'ai pris en compte le fait que je m'apprêtais à quitter l'armée. C'est là que cela m'a frappé. Je crois que la majorité de nos militaires et des membres actifs de la GRC sont tellement concentrés sur leur travail, sur la réalisation de la mission pour le Canada et sur leur service qu'ils ne pensent pas à la suite des choses. Ils tiennent simplement pour acquis que le soutien nécessaire leur sera accessible le moment venu.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci, madame Jardine.

Nous passons maintenant à M. Fragiskatos pour une période de cinq minutes.

Peter Fragiskatos: Merci, monsieur le président.

Madame Jardine, merci beaucoup d'être ici aujourd'hui.

Dans vos observations liminaires, vous avez parlé du budget de 2025 et du fait qu'il vous semble prometteur. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Nishika Jardine: D'après ce que je peux comprendre, ces investissements dont la ministre a parlé et qui ont été portés à notre connaissance vont servir à accélérer le traitement des demandes de prestations d'invalidité en vue de réduire les temps d'attente. Selon la norme de service publiée par Anciens Combattants Canada, 80 % des décisions relatives aux demandes de prestations d'invalidité devraient être rendues dans un délai de 16 semaines. On n'en est pas encore là. J'ose espérer que cet investissement, que je trouve encourageant, permettra de se rapprocher de la norme de service établie pour ces décisions.

Soyons clairs: la demande de prestations d'invalidité est la porte d'accès aux avantages médicaux offerts à nos anciens combattants. Ils ne peuvent pas aller de l'avant sans cela. Ils doivent payer de leur poche, ou ils ont peut-être un régime de soins de santé, mais ils ne bénéficient pas des avantages médicaux pour leurs invalidités liées au service tant que cette demande n'est pas approuvée — ce qui n'est pas automatique. Je suis totalement favorable à toute mesure pouvant contribuer à réduire ce délai d'attente.

Peter Fragiskatos: Vous avez publié le rapport Pleins feux 2025. Il va de soi que l'on peut parler des difficultés qui se présentent, comme on est tout à fait en droit de le faire, mais j'aimerais que nous discussions également de certains des progrès qui ont été réalisés et que vous avez soulignés dans ce rapport.

Nishika Jardine: Je ne me souviens pas exactement de son contenu. Nous publions le rapport Pleins feux chaque année, en tout cas, certainement depuis que je suis en poste. Nous y effectuons un suivi de chacune des recommandations formulées par notre bureau depuis 2007, tout au moins pour celles qui sont toujours valides.

Je reconnais qu'il faut du temps au ministère pour mettre en œuvre les recommandations que nous avons formulées. La seule recommandation sur laquelle je continue d'insister concerne le soutien en santé mentale pour les membres de la famille. Je peux vous assurer que l'on répondrait ainsi à un besoin aigu et invisible des proches de nos anciens combattants et de nos vétérans de la GRC

auxquels nous nous devons d'apporter ce soutien supplémentaire parce qu'ils faisaient partie de la grande famille des forces militaires et de la GRC.

Peter Fragiskatos: Je crois toutefois que le rapport souligne certains progrès qui ont été réalisés dans le domaine de l'égalité entre les sexes. Est-ce exact?

Nishika Jardine: Je pense que cela concerne le traitement des demandes d'indemnisation pour dysfonctions sexuelles. Nous avons souligné une injustice à cet égard du fait que certains troubles sexuels n'étaient pas aussi bien reconnus par le ministère. Nous croyons comprendre que ces changements ont bel et bien été apportés. Nos recommandations ont été mises en place.

En ce qui concerne le soutien par les pairs pour les vétérans ayant subi un traumatisme sexuel en milieu militaire, il semblerait que certaines des mesures recommandées ont été mises en œuvre. Comme je n'ai pas eu connaissance d'une mise à jour récente à ce sujet, je ne peux pas vous en dire davantage.

● (1000)

Peter Fragiskatos: Pour ma dernière question, madame Jardine, j'aimerais vous demander de revenir sur un point que vous venez de soulever lors de vos échanges avec mon collègue, M. Lefebvre. Vous avez parlé des anciens combattants — en faisant même le lien avec votre expérience personnelle — et du fait qu'ils ne pensent pas aux diverses mesures auxquelles ils auront éventuellement accès. Ils s'attendent à un tel soutien, mais ils se concentrent bien évidemment sur leur service militaire et sur ce qu'on leur demande d'accomplir dans l'immédiat. Diriez-vous que le gouvernement devrait investir davantage pour sensibiliser les membres des Forces armées canadiennes aux services auxquels ils ont droit? Devons-nous mettre ce message encore plus de l'avant? Même si le gouvernement devait consacrer plus de ressources à cette fin, n'y aurait-il pas lieu de craindre que ce soit inutile, du fait que les soldats ont uniquement à l'esprit, comme vous l'avez dit, ce qu'on attend d'eux dans le moment présent?

Auriez-vous des recommandations à soumettre au Comité quant aux mesures qui devraient être prises pour mieux faire connaître les services de telle sorte que la transition soit aussi facile que possible?

Nishika Jardine: Le Groupe de transition des Forces canadiennes en fait beaucoup pour faciliter les choses à cet égard en aidant les membres, au moment de leur libération, à bien comprendre les prestations et les services qui leur sont offerts le lendemain du jour où ils retirent leur uniforme. C'est une énorme amélioration par rapport à la situation qui prévalait il y a plusieurs années de cela.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci, madame Jardine. Le temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Ste-Marie pour une période de deux minutes et demie.

[Français]

Gabriel Ste-Marie: Merci, monsieur le président.

Madame Jardine, sur le même sujet, je vais reprendre là où je m'étais arrêté. Est-ce que vous craignez que le manque de ressources, avec les compressions annoncées à votre bureau, affaiblisse la protection réelle des droits des vétérans, malgré leur reconnaissance formelle?

[Traduction]

Nishika Jardine: Je pense que vous m'avez demandé si les compressions à mon bureau allaient avoir une incidence sur les anciens combattants.

[Français]

Gabriel Ste-Marie: J'aimerais savoir si ça aura un impact sur la protection réelle de leurs droits.

[Traduction]

Nishika Jardine: Comme je l'ai déjà dit, nous protégeons notre personnel de première ligne, les gens de notre bureau qui répondent directement aux plaintes individuelles. Nous protégeons aussi nos analystes qui effectuent nos examens systémiques. À l'heure actuelle, tous les changements que nous envisageons toucheront uniquement le soutien administratif.

[Français]

Gabriel Ste-Marie: Voici une question plus philosophique: comment peut-on demander davantage de patience aux vétérans sans investir davantage dans les institutions censées les protéger?

[Traduction]

Nishika Jardine: Me demandez-vous comment nous protégeons les prestations des anciens combattants?

[Français]

Gabriel Ste-Marie: Non.

Comment peut-on leur demander plus de patience, alors que le gouvernement n'investit pas davantage dans les institutions qui sont censées les protéger?

[Traduction]

Nishika Jardine: Nous faisons de notre mieux. Je ne sais pas trop comment répondre directement à votre question. Je peux dire que je suis encouragée, comme je l'ai déjà indiqué, par l'investissement que le gouvernement fait au ministère des Anciens Combattants, parce que c'est à ce niveau qu'il faut absolument réduire les temps d'attente. Vous parlez des patients, de ces anciens combattants qui attendent que leur demande de prestations d'invalidité soit approuvée pour pouvoir bénéficier de leurs avantages médicaux. Je suis encouragée par cet investissement, car j'espère que l'on pourra ainsi continuer de réduire le temps d'attente.

[Français]

Gabriel Ste-Marie: Colonelle Jardine, monsieur l'ombudsman adjoint, je vous remercie beaucoup. Comme nous avons un vice-président qui est très sévère sur le temps, je vais arrêter ici.

Merci beaucoup.

[Traduction]

Le vice-président (Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC)): Merci, monsieur Ste-Marie.

Nous passons maintenant à M. Kelly pour une période de cinq minutes.

Pat Kelly: Permettez-moi tout d'abord de vous remercier des services que vous avez rendus au Canada et de l'aide que vous apportez maintenant aux anciens combattants. Nous vous en sommes tous très reconnaissants.

Dans le cadre de votre travail en faveur des anciens combattants, vous avez écrit une lettre assez étonnante. Je ne me souviens pas qu'un ombudsman, un haut fonctionnaire du Parlement ou qui-

conque ayant ce type de fonction de surveillance ou de rôle indépendant du gouvernement ait déjà explicitement conseillé à un ministre de supprimer des articles d'un projet de loi dont le Parlement est saisi.

Soyons aussi clairs que possible. Nous avons entendu votre déclaration préliminaire. Nous allons examiner ce projet de loi article par article. Recommandez-vous au Comité de supprimer les articles 373 à 375?

• (1005)

Nishika Jardine: Je vous demanderais de retirer la partie offensante, qui est la rétroactivité.

Pat Kelly: C'est exact — qui se trouve dans ces trois articles.

Nishika Jardine: C'est effectivement dans ces articles.

Pat Kelly: D'accord. Merci.

Nous allons procéder à l'étude article par article. D'après les observations de M. Leitão, je crois comprendre que tous les partis en viendront peut-être à convenir qu'une application rétroactive ayant pour effet de supprimer les avantages ne s'inscrit pas dans une approche de gestion qui serait adéquate pour le gouvernement.

Je crois que vous étiez présente lorsque la ministre a comparu. En réponse à mes questions, elle a refusé à plusieurs reprises de reconnaître l'effet que cela aurait sur les vétérans. Elle a insisté sur le fait que ces articles clarifient les choses quant au calcul des prestations sans toutefois avoir d'incidence sur celles-ci. Pouvez-vous commenter les réponses que la ministre a données au Comité?

Nishika Jardine: Je ne ferai pas de commentaires sur ce que la ministre a dit, mais je peux vous donner mon interprétation, d'après ce que j'observe. Certes, il appartient au gouvernement de faire ce travail législatif et de clarifier les choses pour l'avenir. Toutefois, nier rétroactivement la primauté du droit est, à mes yeux, inacceptable.

Pat Kelly: Les dispositions de la loi d'exécution du budget contreviennent à la primauté du droit. Est-ce bien ce que vous venez de dire?

Nishika Jardine: Selon moi, quand on commet une erreur, il faut la reconnaître.

Pat Kelly: J'ai plutôt l'impression que la seule erreur que le ministère reconnaît, c'est qu'il aimerait ne pas avoir à payer ce que la loi et les tribunaux lui ont ordonné de payer.

Nishika Jardine: Je pense que mon collègue souhaite intervenir.

Duane Schippers (ombud adjoint des vétérans, Bureau de l'ombudsman des vétérans): Je serai très bref.

La rétroactivité est tout à fait acceptable. Nous le voyons constamment en matière fiscale: le gouvernement annonce, dans le budget, son intention de modifier le code fiscal, et lorsque la loi d'exécution du budget est adoptée, elle s'applique rétroactivement à partir de la date de l'annonce.

Ce n'est pas le même genre de situation ici. Remonter 30 ans en arrière pose problème. Ce n'est pas juste. Cela enlève... Je suis conscient des inquiétudes. Oui, un recours collectif profiterait aux avocats, mais ce n'est pas ce qui devrait nous préoccuper.

Pat Kelly: Je vous remercie d'avoir apporté cette nuance supplémentaire. Je suppose que c'est un peu comme si on créait une nouvelle taxe et qu'on en exigeait le paiement rétroactif.

Pouvez-vous faire le point pour le Comité? Nous n'avons pas beaucoup entendu parler du litige. Un tribunal s'est déjà prononcé à ce sujet. Pouvez-vous nous en expliquer les tenants et aboutissants?

Nishika Jardine: Je ne peux pas en parler. Je ne connais pas suffisamment les détails du recours collectif. Ce n'est pas dans mes cordes, comme on le dit dans la Marine.

Je crois que le recours collectif a été suspendu; il est donc en instance. C'est tout ce que je sais.

Pat Kelly: Très bien.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Votre temps est écoulé. Merci, monsieur Kelly.

Nous passons maintenant à M. Greaves, qui dispose de cinq minutes.

Will Greaves: Merci, monsieur le président.

Bonjour. Je remercie les témoins de leur présence et de leur service.

Ma première question s'adresse à vous, madame Jardine. Je tiens à vous remercier de toutes les informations que vous nous avez fournies jusqu'ici. Votre témoignage d'aujourd'hui s'inscrit dans le droit fil de celui de vos prédécesseurs, qui ont eux aussi, à l'occasion, dû tenir tête au gouvernement et s'opposer avec force à différents changements de politique jugés préjudiciables aux intérêts des vétérans canadiens.

Contrairement à ce qu'a dit l'un de mes collègues, certains d'entre nous sont assez vieux pour se rappeler que le gouvernement de l'ancien premier ministre Harper avait été critiqué pour sa gestion du dossier des vétérans, et vos prédécesseurs avaient sévèrement décrié la façon dont il traitait les vétérans du Canada.

Dans le même ordre d'idées, nous avons entendu plus tôt ce matin la ministre des Anciens Combattants évoquer l'évolution du contexte de financement des Forces armées canadiennes et le réinvestissement historique prévu par le gouvernement actuel dans les forces armées, sachant que le budget de défense était tombé sous la barre de 1 % du PIB à son arrivée au pouvoir en 2015.

Pouvez-vous nous expliquer en quoi les sommes que le gouvernement compte consacrer aux Forces armées canadiennes et au ministère des Anciens Combattants permettront d'améliorer ou d'accroître les services offerts aux vétérans que vous représentez?

• (1010)

Nishika Jardine: Je ne peux pas me prononcer sur quoi que ce soit ayant trait au ministère de la Défense nationale.

Si je comprends bien, l'investissement annoncé dans le budget vise à accélérer le traitement des demandes de prestations d'invalidité pour les vétérans. Je ne peux que m'en réjouir, car ces demandes constituent la porte d'entrée vers les autres prestations dont les vétérans ont besoin.

Will Greaves: Je vous remercie.

Parallèlement à l'évolution du contexte de financement des vétérans canadiens et des forces armées, j'ai l'impression que le profil même des vétérans a aussi subi des transformations qui restent peut-être méconnues du grand public.

Je me demande si vous pourriez, avec un peu de recul, nous broser un tableau général de la composition actuelle de la population

des vétérans au Canada et nous dire en quoi elle a changé par rapport au passé.

Nishika Jardine: Nous avons tous grandi — moi la première — en associant les vétérans aux hommes âgés que nous apercevions le jour du Souvenir, des hommes qui avaient servi pendant la Seconde Guerre mondiale, voire même la Première Guerre mondiale ou la guerre de Corée. J'ai l'impression que les Canadiens continuent de considérer ce groupe démographique comme l'image type du vétéran.

Pourtant, aujourd'hui, les vétérans représentent l'ensemble de la société canadienne. Quiconque s'enrôle dans les Forces canadiennes et obtient sa libération après avoir terminé l'instruction de base est un vétéran. Cette personne peut n'avoir que 20 ans et appartenir à n'importe quel groupe démographique du Canada. En ce qui me concerne, j'ai apposé des plaques d'immatriculation pour vétéran sur mes voitures, car je ne ressemble pas à l'image classique d'un vétéran. Je veux que les gens sachent que, moi aussi, je suis vétéran et que je représente la diversité démographique du Canada.

Will Greaves: Dans cette optique, pourriez-vous expliquer en quoi la composition changeante de la population des vétérans au Canada influe sur la nature des services dont ils ont besoin ou dont ils se prévalent auprès d'Anciens Combattants Canada, ou encore sur le type de plaintes que votre bureau reçoit?

Nishika Jardine: Les prestations et les services destinés aux vétérans sont définis par voie législative par le Parlement. Le gouvernement en a fixé les paramètres. À mon sens, d'après ce que je comprends, Anciens Combattants Canada a pour seule responsabilité de verser les prestations que le Parlement a instaurées. Pour ce qui est de savoir si ces prestations répondent ou non aux besoins des vétérans, c'est une question que le Parlement aurait peut-être intérêt à examiner.

Comme je l'ai déjà dit, la majorité des vétérans qui viennent me voir me disent qu'ils sont satisfaits de ce qu'ils reçoivent d'Anciens Combattants Canada. Il existe toutefois un groupe pour qui c'est plus difficile. Je vais m'en tenir à cela.

Will Greaves: Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le vice-président (Jasraj Hallan): Il vous reste environ 40 secondes.

Will Greaves: Les vétérans que vous venez d'évoquer — ceux qui ont du mal à accéder aux services auxquels ils ont droit et qui s'adressent à votre bureau pour déposer une plainte — ont-ils une caractéristique particulière qui les distingue de la majorité, c'est-à-dire de ceux qui, comme vous l'avez dit, sont satisfaits des services qu'ils reçoivent?

Nishika Jardine: Les vétérans qui ont participé à des combats, qui ont été déployés et dont la santé mentale a été fragilisée par leur service sont ceux qui m'inquiètent le plus. Ils quittent les Forces canadiennes, puis s'adressent à Anciens Combattants Canada.

Soyons clairs: Anciens Combattants Canada est chargé de protéger les fonds publics. C'est l'argent des contribuables. Je ne serais certainement pas d'accord pour qu'on le distribue sans encadrement. Il doit y avoir des processus.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci, madame Jardine.

Chers collègues, il nous reste assez de temps pour une brève série de questions. Nous allons accorder deux minutes aux conservateurs, deux minutes aux libéraux et une minute au Bloc. Chaque parti aura donc deux minutes, à l'exception du Bloc.

Vous avez deux minutes, monsieur Tolmie.

Fraser Tolmie: Merci, monsieur le président.

Quand avez-vous envoyé votre lettre?

Nishika Jardine: Ma lettre date du 12 décembre 2025.

• (1015)

Fraser Tolmie: Vous avez dit que la ministre en avait accusé réception. Quand avez-vous reçu cette confirmation?

Nishika Jardine: Elle et moi nous sommes rencontrées il y a quelques semaines, et elle a confirmé avoir reçu ma lettre.

Fraser Tolmie: Vous n'avez pas encore reçu de réponse à votre lettre.

Nishika Jardine: C'est exact.

Fraser Tolmie: Pensez-vous que la ministre a eu amplement le temps de répondre à votre lettre?

Nishika Jardine: Je serai heureuse de recevoir une réponse de la ministre lorsqu'elle sera prête à me la fournir.

Fraser Tolmie: Que se passera-t-il si la réponse vous parvient après qu'une décision aura été prise, sans que cette disposition ait été modifiée?

Nishika Jardine: Je réagirai le moment venu.

Fraser Tolmie: D'accord.

Je sais qu'il ne me reste pas beaucoup de temps. Vous avez été interrompue lorsque je vous ai demandé si vous aviez reçu une réponse à votre lettre. Vous vous apprêtiez à ajouter quelque chose, mais on vous a coupé la parole. Qu'alliez-vous me dire?

Nishika Jardine: Honnêtement, je ne m'en souviens pas. Je suis désolée.

Fraser Tolmie: Voilà une illustration parfaite de la culture d'honneur: savoir dire « je ne m'en souviens pas » ou « j'ai fait une erreur ».

Les vétérans baignent dans une culture d'honneur, et lorsqu'ils passent au monde civil, ils s'attendent à la même chose. Malheureusement, dans ce dossier, on s'en éloigne. Je comprends donc votre point de vue sur la nécessité de reconnaître que l'on a commis une erreur, de la corriger et d'aller de l'avant.

Merci beaucoup de votre témoignage.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci, monsieur Tolmie.

Nous passons maintenant à M. MacDonald.

Vous avez deux minutes.

Kent MacDonald: Merci.

Je vous remercie tous les deux des services que vous avez rendus à notre pays.

Dans vos observations, vous avez parlé du processus de traitement des demandes à Anciens Combattants Canada et de la façon dont l'investissement prévu dans le budget de 2025 pourrait améliorer les délais. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Où se situe précisément l'arriéré?

Nishika Jardine: En 2022, nous avons mis à jour notre évaluation. Nous avons examiné, en 2018, les délais d'attente pour les demandes de prestations d'invalidité. Nous avons constaté une amélioration au cours de cette période de quatre ans, de 2018 à 2022. J'ose espérer que les investissements continus permettront au ministère de mieux respecter ses normes de service.

Kent MacDonald: J'allais poser cette question à la ministre... L'été dernier, peu après mon élection, j'ai eu l'occasion de visiter une clinique de santé mentale sans rendez-vous à Stratford, sur l'Île-du-Prince-Édouard. Nous y avons rencontré un agent de la GRC à la retraite et un membre à la retraite des Forces armées canadiennes, qui ont tous deux parlé du syndrome de stress post-traumatique et qui ont expliqué comment cette clinique leur permettait d'accomplir les tâches du quotidien — même les plus simples, comme faire l'épicerie —, tâches devenues très difficiles pour eux.

Pouvez-vous nous dire s'il existe aujourd'hui un nombre suffisant de cliniques sans rendez-vous pour nos vétérans?

Nishika Jardine: Je vous remercie de la question.

Je ne suis pas bien placée pour y répondre. Je ne connais pas la réponse. Je sais toutefois que certains vétérans ont du mal à suivre les processus administratifs imposés par Anciens Combattants Canada pour être en mesure de se prévaloir des prestations et des services auxquels ils pourraient avoir droit.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Nous allons nous arrêter ici.

Merci, chers collègues. Cela met fin à nos discussions avec ce groupe de témoins.

Merci à nos deux témoins, Mme Jardine et M. Schippers.

Madame Jardine, merci de votre service.

Si le Comité en convient, nous allons lever la séance.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>